

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

01	RAPPORT DE GESTION.....	3
	1. Présentation du groupe	3
	2. Activité et faits marquants de l'exercice écoulé	6
	3. Analyse des résultats et de la situation financière du groupe	11
	4. Analyse des résultats et de la situation financière de la société.....	15
	5. Evolution récente et perspectives	17
	6. Evènements postérieurs à la clôture	19
	7. Filiales et participations	19
	8. Proposition d'affectation du résultat.....	20
	9. Conventions règlementées	20
	10. Actionnariat de la société	21
	11. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	23
	12. Autres informations	26

02	COMPTES CONSOLIDÉS 2024.....	30
-----------	-------------------------------------	-----------

03	COMPTES ANNUELS 2024.....	67
-----------	----------------------------------	-----------

04	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES... 	99
-----------	--	-----------

RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 6 281 949,92 €
Siège social : 165 rue du Général de Gaulle –
76770 LE HOULME
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUILLET 2025
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 24 juin 2025.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social au Houlme (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments de marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, l'industrie. De manière plus récente, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des produits cosmétiques innovants utilisant la technologie LED à destination des particuliers et des professionnels.

Grâce à son expertise et son équipe de R&D, le groupe Lucibel se positionne comme un acteur de pointe des technologies de la lumière pour les mondes du luxe, de l'art et du beau, dont l'activité s'articule autour de deux verticales d'excellence :

- la **Lumière Scénographique**, qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives ;
- la **Lumière Cosmétique**, pour la beauté et le bien-être, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation et de solutions d'éclairages circadiens favorisant le bien-être et l'endormissement.

LUMIÈRE SCÉNOGRAPHIQUE

Dans un contexte de diversification stratégique et de spécialisation accrue, Lucibel et ses filiales ont su s'adapter et évoluer au sein de différents secteurs du marché de l'éclairage. Voici un aperçu détaillé de leurs principales activités et orientations stratégiques récentes au service de la verticale Lumière Cosmétique :

1. Secteur tertiaire

Lucibel se positionne sur le marché tertiaire avec une offre de luminaires conçus en France et désormais majoritairement fabriqués sur son site de Montreuil par sa filiale Procédés Hallier. Pour faire face à la concurrence de plus en plus soutenue, le Groupe a su évoluer en proposant des produits à plus forte valeur ajoutée, intégrant des fonctionnalités innovantes. À la fin de l'année 2022, Lucibel a restructuré son offre pour le secteur tertiaire, choisissant de se retirer du marché du commerce et de la grande distribution (précédemment géré par Lorenz Light Technic) et de mettre un terme à son activité LuciConnect, qui n'avait pas atteint une taille critique.

2. Musées et boutiques de luxe

Acquis fin 2013, Procédés Hallier, filiale à 100% de Lucibel spécialisée dans l'éclairage des musées, est reconnue pour ses produits haut de gamme fabriqués à Montreuil. Elle a d'ailleurs reçu le label « Entreprise du Patrimoine vivant » début 2025, label qui distingue des entreprises françaises artisanales et industrielles aux savoir-faire rares et d'exception. Procédés Hallier cherche à étendre son activité vers les boutiques de luxe, qui requièrent des standards similaires à ceux des grands musées en termes de qualité de lumière et de rendu des couleurs. Procédés Hallier cherche également à développer son activité à l'international, notamment au Moyen Orient et au Royaume Uni.

3. Secteur du luminaire mobilier

Avec l'acquisition en octobre 2018 de Confidence, spécialisée dans les luminaires sur pied et les lampes de bureau, Lucibel a pénétré le segment de marché du « luminaire mobilier ». Bien que ce segment soit moins concurrentiel que le segment historique du luminaire intégré au bâtiment, le Groupe s'est temporairement désengagé de ce marché. Il recherche une solution alternative pour faire fabriquer ces luminaires aux dimensions spécifiques par un nouveau sous-traitant.

4. Business Unit Projets Spéciaux

La *Business Unit Projets Spéciaux* de Lucibel qui porte des réalisations à forte valeur ajoutée, s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur-mesure lui permettant d'intervenir sur des segments de niche à marges élevées, tels les équipements lumineux de précision des cabinets dentaires. En 2024, elle a réalisé plusieurs projets pour le groupe LVMH, confirmant les synergies commerciales existantes à l'articulation des mondes du luxe, de l'art et du beau.

LUMIÈRE COSMÉTIQUE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services pour la beauté et le bien-être. Voici un aperçu des développements récents et des avancées de Lucibel dans sa verticale Lumière Cosmétique, soulignant son engagement continu en faveur de la technologie et du bien-être.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Le Groupe a engagé de nombreux investissements pour développer et promouvoir cette innovation. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira le LiFi au marché des particuliers.

2. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur la santé en contribuant au dérèglement de l'horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à

l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins.

3. Lucibel.le Paris : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibel.le Paris consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des produits cosmétiques hautement performants utilisant la technologie LED. Ces produits dont l'efficacité est reconnue par des études cliniques permettent d'embellir la peau. Structurée autour d'une cinquantaine de vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibel.le Paris commercialise également ses produits sur quelques salons ciblés ou dans quelques espaces de vente comme les Galeries Lafayette.

Lucibel.le Paris a également développé une gamme de produits cosmétiques à destination des professionnels.

Lucibel.le Paris poursuit ses développements afin d'élargir la gamme de produits cosmétiques intégrant les innovations du Groupe Lucibel et ainsi devenir la marque de luxe référente en matière de cosmétique par la lumière. Certains de ces nouveaux produits ont été présentés lors de l'Innovation Day du 21 mars 2024.

Au 31 décembre 2024, le groupe Lucibel compte 38 collaborateurs (dont 16 employés salariés en France par la société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6 336 K€ sur l'exercice 2024.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

2.1 Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 336	9 035
Achats consommés	(4 159)	(3 217)
Marge sur achats consommés <i>en % du chiffre d'affaires</i>	2 177 34,4%	5 818 64,4%
Charges externes	(2 521)	(2 700)
Charges de personnel	(3 169)	(3 053)
Impôts et taxes	(103)	(78)
Autres produits d'exploitation	1 585	982
Autres charges d'exploitation	(149)	(454)
Excédent brut d'exploitation	(2 180)	516
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	562	(382)
Résultat d'exploitation	(1 618)	134
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(491)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(2 108)	134
Résultat financier	(75)	(26)
Résultat courant des sociétés intégrées	(2 184)	108
Résultat exceptionnel	(1 055)	(52)
Impôts sur les bénéfices	85	17
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 153)	73
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Intérêts minoritaires		
Résultat net	(3 153)	73
Résultat net par action	(0,14)	0,00
Résultat net dilué par action	(0,14)	0,00

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 983	3 604
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	1 626	2 117
Immobilisations corporelles	280	422
Immobilisations financières	204	172
Total actif immobilisé	3 467	4 198
Stocks et en-cours	1 785	2 901
Clients et comptes rattachés	967	523
Autres créances et comptes de régularisation	1 429	1 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	614	708
Total actif circulant	4 795	5 307
TOTAL ACTIF	8 262	9 505

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en K€	31/12/2024	31/12/2023
Capital	4 671	3 766
Primes liées au capital	1 559	3 698
Réserves de conversion	(208)	(195)
Résultat de l'exercice	(3 153)	73
Réserves	(3 899)	(6 964)
Total Capitaux propres	(1 029)	378
Intérêts hors groupe		
Autres fonds propres	317	429
Provisions	890	625
Emprunts et dettes financières	3 181	3 404
Fournisseurs et comptes rattachés	2 211	2 160
Autres dettes et comptes de régularisation	2 692	2 510
Total Dettes	8 084	8 074
TOTAL PASSIF	8 262	9 505

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Données consolidées en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	(3 153)	73
Marge brute d'autofinancement (1)	(1 631)	482
Variation du BFR (2)	639	(444)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	(991)	38
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(494)	(716)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 390	818
Incidence des variations des cours de devises	0	(0)
Variation de trésorerie nette	(95)	140
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	705	565
<i>Trésorerie à la clôture</i>	610	705

2.2 Faits marquants de l'exercice

2.2.1 Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024 CONSOLIDÉ DE 6,3 M€

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Lucibel s'établit pour l'exercice 2024 à 6,3 M€, enregistrant une baisse de 30 % par rapport à 2023, qui s'explique par un environnement de marché difficile.

Les évolutions des deux verticales sont les suivantes :

La **verticale Lumière scénographique**, portée par **Procédés Hallier**, a enregistré une baisse de 20 %, principalement due à la réduction des budgets publics dans le monde muséographique et à la réaffectation de ces derniers à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Toutefois, l'entreprise a poursuivi ses efforts en R&D, notamment avec le lancement du dispositif de sublimation chromatique Marco Polo, qui renforce son positionnement sur le marché de l'éclairage muséographique premium. L'activité de la Business Unit Projets Spéciaux se maintient en dépit du report d'un certain nombre de livraisons de projets sur 2025.

Sur la **verticale Lumière cosmétique**, **Lucibel.le Paris** enregistre une diminution de 36 % de son chiffre d'affaires, conséquence directe de la baisse des commandes liées au partenariat avec Dior. En réaction à cette évolution constatée dès le 1er semestre 2024, **Lucibel.le Paris** a accéléré sa stratégie de déploiement des nouveaux produits de la gamme OVE, présentés lors de l'Innovation Day du Groupe en début d'année. L'année 2024 a été marquée par un développement actif du réseau de distribution, avec l'ouverture de Beauty Light Bars dans des endroits prestigieux tels que le centre commercial Beaugrenelle à Paris. L'extension de la gamme OVE a également permis à la filiale de nouer des partenariats commerciaux avec de nouveaux types d'acteurs, comme en témoigne le référencement du OVE Mini au sein de l'enseigne Nature & Découvertes dès la fin de l'année 2024.

Enfin, les activités historiques ont poursuivi leur repli, en phase avec le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

MARGE BRUTE

En 2024, le taux de marge brute ressort à 34,4 % du chiffre d'affaires, en fort repli par rapport à celui de 2023 (64,4 %). Cette baisse s'explique en grande partie par un effet exceptionnel lié au plan de restructuration engagé en fin d'exercice, ayant conduit à la mise au rebut de stocks de composants obsolètes ou de produits finis ne figurant plus dans la stratégie commerciale du Groupe. En neutralisant cet impact non récurrent, le taux de marge brute ajusté s'établirait à environ 52 %, traduisant néanmoins une dégradation de la rentabilité brute. Cette évolution s'explique principalement par une intensification de la concurrence à la fois sur le marché de la lumière cosmétique, segment stratégique du Groupe et sur celui de l'immobilier tertiaire, dans un contexte de réduction des dépenses d'investissements.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Malgré les efforts de rationalisation initiés en 2023, l'exercice 2024 enregistre une dégradation sensible des indicateurs de performance. L'excédent brut d'exploitation ressort en perte à - 2 180 K€, contre 516 K€ un an plus tôt, tandis que le résultat d'exploitation affiche une perte de 1 618 K€, affecté par la baisse du chiffre d'affaires et la contraction marquée de la marge brute qui s'explique en partie par les mesures exceptionnelles prises pour rationaliser les stocks.

Au-delà de ces éléments, la baisse de la rentabilité s'explique également par un déséquilibre conjoncturel entre l'évolution des charges et celle de l'activité.

Si les charges externes reculent de 7 %, grâce, notamment, à la sortie du bail de Barentin et à une diminution de certaines dépenses, cette baisse reste insuffisante pour compenser le recul de l'activité.

Parallèlement, les charges de personnel augmentent de 4 %, malgré la réduction des effectifs opérée en fin d'année. Les effets de cette réorganisation ne seront visibles qu'à partir de l'exercice 2025.

La reconnaissance de la totalité de la plus-value résiduelle dégagée lors de la vente du site de Barentin et les reprises de provisions sur stocks (1,5 M€) permettent de limiter l'impact du plan de restructuration sur le résultat d'exploitation, mais ne suffisent pas à compenser l'impact de la baisse d'activité.

RÉSULTAT NET

Après intégration d'un résultat exceptionnel négatif d'environ 1 M€, qui intègre le coût du plan de restructuration mis en œuvre au cours de l'exercice, le résultat net de l'exercice s'élève ainsi à - 3 153 K€, contre un bénéfice net de 73 K€ en 2023.

BILAN

Au 31 décembre 2024, le niveau des capitaux propres consolidés s'est dégradé et sont négatifs à hauteur de 1 029 K€. Compte tenu d'une trésorerie nette disponible de 610 K€ au 31 décembre 2024, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 2 888 K€ contre 3 125 K€ à la fin de l'exercice 2023.

TRÉSORERIE

Malgré un exercice 2024 marqué par une perte nette de 3 153 K€, la situation de trésorerie du Groupe reste globalement maîtrisée, grâce à une gestion rigoureuse des flux et à une politique de financement proactive. La variation de trésorerie nette s'élève à seulement -96 K€, témoignant d'une capacité du Groupe à préserver ses liquidités dans un contexte économique contraint.

La marge brute d'autofinancement, bien que négative à hauteur de -1 631 K€, s'inscrit dans un contexte de transition stratégique, où les efforts de structuration et d'investissement sont appelés à porter leurs fruits à moyen terme. Les variations favorables du besoin en fonds de roulement opérationnel permettent de limiter l'impact sur la trésorerie d'exploitation.

En parallèle, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'investissement, en maintenant des efforts significatifs en R&D avec 355 K€ de frais de développement immobilisés. Ces investissements, soutenus par une levée de

fonds de 1 759 K€ intervenue en cours d'année, renforcent les perspectives d'innovation et de croissance à venir.

Enfin, les flux de financement affichent un solde positif de 1 390 K€ : l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice, dont le produit net s'élève à 1 759 K€, complétée par un nouvel emprunt bancaire de 700 K€ a permis de couvrir non seulement le remboursement des dettes sur l'exercice (1 102 K€) mais aussi la majeure partie des besoins de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement.

À la clôture de l'exercice, la trésorerie s'établit à 610 K€.

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie, le Groupe demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres, prendre la forme d'emprunts bancaires, ou encore d'émissions d'obligations.

2.2.2 Gouvernance

L'Assemblée générale mixte du 27 juin 2024 a pris acte du renouvellement, pour une durée de 3 ans, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Granotier et de celui de Monsieur Alexandre Tellinge.

2.2.3 Augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 4 534 667 actions nouvelles, pour un montant total de 854 K€ de capital et 905 K€ de prime d'émission, nette des frais y afférents.

2.2.4 Changement de siège social

Lucibel ayant négocié avec le propriétaire du site de Barentin un départ anticipé du site sans indemnité, avant la fin du bail ferme, fixé à avril 2029, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social dans les nouveaux locaux loués par Lucibel au Houleme (76).

2.2.5 Abandon de créances au profit de Lucibelle Paris

Afin d'apporter un soutien financier à sa filiale Lucibelle Paris et de lui permettre la poursuite de ses activités, Lucibel a décidé de procéder à un abandon de créances de 1 163 K€ au profit de cette filiale. Cet abandon de créances, à caractère exclusivement financier, est motivé par la volonté d'assainir la situation financière de Lucibelle Paris en lui permettant de reconstituer ses fonds propres.

2.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe n'a évolué par rapport à celui du 31 décembre 2023. Le Groupe comprend 5 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, deux sont en sommeil (Lucibel Asia, et Diligent Factory) et une est en cours de liquidation (Lucibel Africa). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

En 2021, le Groupe a entamé une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa. Au 31 décembre 2024, la liquidation n'est toujours pas prononcée.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.1 Compte de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 6 336 K€ sur l'année 2024, contre 9 035 K€ en 2023.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2024	2023
France	5 267	7 691
Europe et reste du monde	1 069	1 344
Total	6 336	9 035
Part du CA réalisé avec des clients internationaux	16,9%	14,9%

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux augmente par rapport à l'exercice précédent et représente 16,9% du chiffre d'affaires total contre 14,9% sur l'exercice 2023. Cette évolution traduit les efforts du Groupe pour intensifier son développement à l'international notamment au travers de sa filiale Procédés Hallier qui a à nouveau réalisé un projet d'envergure au Moyen-Orient.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 336	9 035
Achats consommés	(4 159)	(3 217)
Marge sur achats consommés	2 177	5 818
en % du CA	34,4%	64,4%

Au 31 décembre 2024, la marge sur achats consommés s'établit à 2 177 K€ contre 5 818 K€ en 2023. Cependant, cette évolution ne retraduit pas parfaitement la situation économique du Groupe. En effet, dans le cadre du plan de restructuration mis en œuvre fin 2024, le Groupe a procédé à une analyse approfondie de ses stocks qui l'a conduit à mettre au rebut un certain nombre de composants obsolètes et de produits finis ne figurant plus dans la stratégie commerciale du Groupe. Cette opération a entraîné une diminution significative de la valeur des stocks en fin d'exercice, impactant mécaniquement le calcul de la marge brute.

En retraitant cet effet non récurrent, la direction estime que le taux de marge brute ajusté s'élèverait à environ 52,1 %, en repli par rapport à celui de l'exercice 2023 (64,4%). Cette évolution s'explique par des conditions de marché de plus en plus concurrentielles, sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 336	9 035
Autres produits d'exploitation	1 585	982
Achats consommés	(4 159)	(3 217)
Charges externes	(2 521)	(2 700)
Charges de personnel	(3 169)	(3 053)
Impôts et taxes	(103)	(78)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	562	(382)
Autres charges d'exploitation	(149)	(454)
Résultat d'exploitation	(1 618)	134

La baisse combinée de l'activité et du taux de marge brute a eu un impact défavorable sur le résultat d'exploitation qui ressort en perte de plus de 1,6 M€.

3.2 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2024, le total du bilan consolidé s'établit à 8 262 K€ contre 9 505 K€ au 31 décembre 2023.

ACTIF IMMOBILISÉ

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 983	3 604
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	<i>1 626</i>	<i>2 117</i>
Immobilisations corporelles	280	422
Immobilisations financières	204	172
Total actif immobilisé	3 467	4 198

La diminution de l'actif immobilisé s'explique en particulier par la dépréciation totale de l'écart d'acquisition attaché à l'activité Confidence. Le test de dépréciation réalisé conformément aux règles comptables a conduit le Groupe à reconnaître cette dépréciation, notamment en raison de la dégradation des perspectives de vente, dans un contexte du marché de l'immobilier de bureaux de plus en plus tendu et par la modification des relations avec le sous-traitant chargé de fabriquer les produits de la gamme Confidence.

ACTIF CIRCULANT

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Stocks et en-cours	1 785	2 901
Clients et comptes rattachés	967	523
Autres créances et comptes de régularisation	1 429	1 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	614	708
Total actif circulant	4 795	5 307

La valeur des stock diminue de façon très significative (38%) entre les deux exercices, reflétant les actions de mises au rebut de certains produits ainsi que les efforts de rationalisation des achats.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » s'explique par la facturation de projets importants en fin d'année dont le paiement est intervenu postérieurement à la clôture.

La trésorerie à la clôture s'élève à 610 K€. Sur l'exercice 2024, les besoins de trésorerie liés aux opérations d'exploitation et aux opérations d'investissement, dont l'essentiel consiste en des frais de R&D, ont été couverts par un nouvel emprunt bancaire de 700 K€ et par l'augmentation de capital, réalisée en mai 2024, qui a permis de lever 1 759 K€ nets de frais. Les remboursements d'emprunts et d'avance conditionnée, qui ont représenté plus de 1,1 M€ sur l'exercice, ont également été couverts par ces financements.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe sont négatifs à hauteur de 1 029 K€, grevés par la perte de l'exercice, qui s'élève à 3 153 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2024 est quasiment stable par rapport à 2023, à 8 084 K€ contre 8 074 K€ au 31 décembre 2023 et se décompose de la façon suivante :

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes financières	3 181	3 404
Fournisseurs et comptes rattachés	2 211	2 160
Produits constatés d'avance	497	1 395
Autres dettes et comptes de régularisation	2 195	1 115
Total Dettes	8 084	8 074

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est principalement liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 990 K€ ;
- à la souscription d'un nouvel emprunt pour 700 K€ et d'un nouveau contrat de crédit-bail (32 K€).

Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 317 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3 Liquidités et ressources en capital

Le détail de la variation nette de trésorerie sur l'exercice est présenté dans les informations financières reprises en début de rapport. Sur l'exercice 2024, la marge brute d'autofinancement s'élève à 482 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Variation des stocks	1 118	271
Variation des créances clients	(520)	(542)
Variation des dettes fournisseurs	(45)	241
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	87	(414)
Variation du besoin en fonds de roulement	639	(444)

La variation du BFR a eu un impact positif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation.

La réduction des stocks a un impact positif sur le besoin de trésorerie. Il convient de noter que cette variation est en partie liée à des mises au rebut de composants et produits finis et n'ai donc pas de contrepartie financière, ce qui impacte in fine le niveau de trésorerie. L'augmentation significative des créances clients et la baisse très modérée des dettes fournisseurs ont un impact négatif sur le besoin de trésorerie de l'exercice.

3.4 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...) ;
- l'innovation produit : l'électronique offre de multiples possibilités et permet d'élargir les fonctionnalités de nombreux produits. Ainsi le Groupe cherche en permanence à développer de nouveaux produits permettant de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients aussi bien dans le domaine de l'éclairage qu'au-delà de l'éclairage ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2024, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 52 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 52 familles, au moins 14 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 52 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

4.1 Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2024	2023
Chiffre d'affaires	3 163	5 408
Résultat exploitation	(2 521)	(743)
Résultats financier et exceptionnel	(761)	(182)
Impôts sur les bénéfices	421	262
Résultat net	(2 861)	(663)
Endettement financier net (*)	(1 703)	(2 262)
Trésorerie	299	450
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(2 003)	(2 712)
Capitaux propres	2 849	3 954
<i>dont Capital social</i>	4 671	3 766

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.2 Analyse des résultats de la Société

En 2024, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 3 163 K€, en recul de 42% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant de la vente de luminaires et divers accessoires et également de la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED à sa filiale Lucibel.le Paris. La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

La dérive de la marge brute s'explique :

- par la baisse de l'activité,
- par la pression concurrentielle qui s'exerce sur les différents marchés sur lesquels la Société intervient ;
- par l'effet non récurrent de la mise au rebut de certains composants obsolètes et de produits finis ne rentrant plus dans la stratégie commerciale de la Société.

En retraitant ce dernier effet, la direction estime que le taux de marge brute serait de l'ordre de 32%, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation enregistrent une très légère hausse (1,1%) entre les deux exercices. Cette hausse est à mettre en perspective avec la hausse des charges externes (+14%) qui s'explique essentiellement par la forte augmentation des charges liées au personnel mis à disposition. En effet, dans le regroupement de la fabrication des activités « éclairage » sur le site de Montreuil a entraîné une refacturation de frais de personnel de production de Procédés Hallier à la Société.

La baisse des autres charges d'exploitation s'explique par le fait qu'en 2023, la Société avait reconnu en pertes irrécouvrables des créances liées à la filiale Lucibel Suisse liquidée au cours de l'exercice, élément non récurrent sur l'exercice 2024.

L'augmentation très significative des autres produits d'exploitation s'explique par la reconnaissance de la totalité de la plus-value résiduelle réalisée sur la cession du site de Barentin, soit 1 296 K€, contre 243 K€

reconnus en 2023. En effet, dès lors que le bail du site de Barentin a été résilié, le maintien de la plus-value résiduelle en produit constaté d'avance n'était plus justifié.

Le résultat financier, qui s'élève à 240 K€, intègre d'une part, l'abandon de créances de 1 163 K€ au profit de la filiale Lucibelle Paris et d'autre part, une remontée de dividendes de 1 407 K€ de Procédés Hallier.

La perte exceptionnelle d'environ 1 M€, qui intègre notamment les charges exceptionnelles liées au plan de restructuration à hauteur de 480 K€ et diverses dotations aux provisions exceptionnelles, impacte fortement le résultat net qui ressort en perte à 2 861 K€, en nette dégradation par rapport à la perte enregistrée en 2023 (663 K€).

4.3 Situation financière de la Société

Le bilan de la Société comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 7 674 K€ contre 8 189 K€ au 31 décembre 2023 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 5 997 K€ au 31 décembre 2024 contre 6 627 K€ au 31 décembre 2023.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2024 est de 902 K€ contre 1 339 K€ au 31 décembre 2023. Cette diminution s'explique notamment par la dépréciation totale du fonds de commerce de la société Confidence, acquise en 2018, les perspectives commerciales associées à cette activité ne justifiant plus le maintien de cet actif au bilan de la Société.
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2024 s'élève à 6 713 K€ contre 6 689 K€ au 31 décembre 2023.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 944 K€ au 31 décembre 2024 contre 2 022 K€ au 31 décembre 2023 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 911 K€ au 31 décembre 2024 contre 154 K€ au 31 décembre 2023 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 791 K€ au 31 décembre 2024 contre 3 822 K€ au 31 décembre 2023 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 299 K€ contre 450 K€ au 31 décembre 2023.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 849 K€ contre des capitaux propres de 3 954 K€ au 31 décembre 2023. Ils comprennent un capital social de 4 671 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2024 à hauteur de 2 861 K€.

Les autres postes de passif s'élèvent à 10 822 K€ au 31 décembre 2024 contre 10 863 K€ au 31 décembre 2023. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 317 K€ au 31 décembre 2024 contre 429 K€ au 31 décembre 2023. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;
- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 774 K€ au 31 décembre 2024 contre 493 K€ au 31 décembre 2023 ;
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2024 s'établit à 2 003 K€ contre 2 712 K€ au 31 décembre 2023 ;
- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 3 027 K€ au 31 décembre 2024 contre 3 368 K€ au 31 décembre 2023 ;

- **Dettes fournisseurs** qui s'élèvent à 2 589 K€ au 31 décembre 2024 contre 1 874 K€ au 31 décembre 2023 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui augmentent sensiblement entre les deux exercices passant de 534 K€ au 31 décembre 2023 à 1 064 K€ à fin décembre 2024 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2024 à 1 049 K€ contre 1 453 K€ au 31 décembre 2023.

4.4 Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2024, l'effectif total de la Société s'élève à 16 contre 32 au 31 décembre 2023.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société veille à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire de 2020 avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique tient compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2024.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a engagé des charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts à hauteur de 57 K€. L'impôt sur les sociétés correspondant s'élève à 14 K€.

5. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2024, le groupe Lucibel a poursuivi son plan stratégique qui consistait à restructurer ses activités autour de ses deux verticales d'excellence : lumière scénographique et lumière cosmétique. Les conditions de marché ont été néanmoins nettement moins favorables qu'en 2023 : la non-reconduction de

l'accord de semi-exclusivité conclu avec Dior a eu un impact significatif sur le niveau d'activité de la filiale Lucibelle Paris tandis que Procédés Hallier, filiale spécialisée en éclairages muséographiques a vu son activité se contracter pour des raisons conjoncturelles. En effet la majeure partie des budgets alloués aux administrations et grands musées nationaux a été fléchée vers les Jeux Olympiques, privant Procédés Hallier de projets d'envergure en France.

Pour 2025, Lucibel entame un nouveau chapitre. L'entreprise se réinvente dans ses méthodes et dans ses ambitions, en s'appuyant sur une organisation agile et des équipes soudées. Cette année est celle de la mise en œuvre durable : les processus rationalisés au cœur de la restructuration monteront en puissance au cours de l'année pour donner leur plein effet sur le second semestre.

Sur la verticale cosmétique, Lucibel.le Paris poursuivra son expansion commerciale selon trois volets : élargissement de son implantation dans les grands magasins français à un rythme soutenu, multiplication des opérations événementielles de prestige (de l'Atelier K de Bruxelles aux hôtels de la Croisette pendant le Festival de Cannes), et déploiement d'un réseau de franchisés qui dispenseront les soins et proposeront les produits OVE dans leurs cliniques et boutiques.

Sur la verticale scénographique, Procédés Hallier capitalisera pleinement sur son excellence ingénieriale et son esprit d'innovation : après le lancement du dispositif Marco Polo, dont le succès a contribué à l'obtention du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » du ministère de l'Économie, l'objectif est de valoriser le savoir-faire de la filiale afin de renforcer sa position sur le marché premium de l'éclairage muséographique.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2024, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts :

- par un nouveau financement bancaire de 700 K€ au profit de sa filiale Procédés Hallier. Une contre-garantie à hauteur de 350 K€ délivrée par la BPI a été obtenue dans le cadre de la mise en place de cet emprunt.
- par le produit de l'augmentation de capital de mai 2024, qui a permis de lever 1 759 K€.

Le 17 février 2025, la Société a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), chaque action détenue donnant droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,10 €. Cette opération a permis à la Société de lever 850 K€ bruts.

Fin 2024, la Société s'est rapprochée de ses partenaires bancaires et de la région Normandie afin d'obtenir, pour les sociétés du Groupe, un aménagement pour le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie. Début 2025, le Groupe a obtenu le gel du remboursement de ses emprunts et de l'avance conditionnée pendant 20 mois, entre octobre 2024 et mai 2026, à l'exception d'un prêt pour lequel le différé obtenu est de 8 mois, soit jusqu'en mai 2025 inclus.

La Société s'est également rapprochée du propriétaire du site de Barentin pour négocier au mieux les conditions de sortie du bail ferme qui l'engageait jusqu'en avril 2029. Un accord a également été trouvé début 2025.

Enfin, la Société a négocié pour le compte du Groupe, un étalement sur 20 mois (à compter de décembre 2024) pour le remboursement de dettes fiscales et sociales constituées sur l'exercice 2024.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025, des prévisions de trésorerie afférentes, des discussions initiées avec les principaux partenaires et de la confirmation de leur volonté de continuer à soutenir l'activité. L'atteinte des objectifs budgétaires, le respect du calendrier prévisionnel et la réalisation effective du concours desdits partenaires sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation. La non-atteinte de ces prévisions pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Fin du bail de Barentin

Le 31 octobre 2024, Lucibel a quitté son site de Barentin pour lequel un bail ferme de 10 ans avait été signé en avril 2019. En février 2025, Lucibel est parvenue à conclure un accord avec le propriétaire du site afin de mettre un terme au bail, de manière anticipée, sans indemnité.

Augmentation de capital

Le 17 février 2025, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). Chaque action détenue donnait droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire trois actions nouvelles au prix de 0,10 €. Cette opération a entraîné la création de 8 501 082 actions nouvelles et a permis de lever environ 850 K€ bruts qui serviront à financer les développements de ses deux verticales, lumière cosmétique et Lumière scénographique.

Attribution du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) à Procédés Hallier

En mars 2025, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a décerné à Procédés Hallier, filiale scénographique du groupe Lucibel, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). Cette distinction d'État, accordée pour une durée de cinq ans, vient reconnaître la qualité exceptionnelle du savoir-faire de Procédés Hallier au service de l'éclairage d'espaces, d'expériences et d'œuvres aux exigences les plus élevées.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation de la Société comprend 5 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

7.2 Analyse des résultats des filiales

PROCÉDÉS HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 543 K€, en baisse de 12 % par rapport à 2023 et généré un bénéfice net de 446 K€ contre 744 K€ en 2023.

LUCIBEL.LE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED, à destination des particuliers et des professionnels. Cette filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 1 709 K€, en baisse de 23% par rapport à l'exercice 2023. Malgré la hausse du taux de marge brute, cette filiale enregistre une perte d'exploitation de 168 K€ notamment en raison des dépenses de marketing et communication engagées. Cette filiale a bénéficié d'un abandon de créances consenti par Lucibel qui a été comptabilisé en résultat financier. Après prise en compte du résultat financier (+1 119 K€) et du résultat exceptionnel (-63 K€) et de l'impôt sur les sociétés (184 K€), le résultat net de l'exercice s'établit à 703 K€ contre une perte de 125 K€ en 2023.

LUCIBEL AFRICA

À la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société a décidé d'entamer la procédure de liquidation de cette filiale détenue à 80% mais les démarches n'ont pas encore abouti. Aucune activité n'a été enregistré sur l'exercice 2024.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Les éléments financiers des derniers exercices ne sont pas connus à la date d'émission du présent rapport.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a cédé 0,2% des titres de sa filiale SLMS, faisant passer son pourcentage de détention de 50% à 49,8%. Cette filiale n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation a été initié mais non finalisé au cours de l'exercice 2024 en accord avec Schneider Electric, qui détient 50% du capital. Le résultat de cette filiale est une perte inférieure à 1 K€.

7.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 34 de l'annexe aux comptes annuels 2024 de la Société.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à la somme de 2 861 259,95 € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 3 524 623,40 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous sollicitons votre approbation concernant les conventions réglementées détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Ces conventions sont soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous rappelons que, suite aux récentes modifications législatives, ce rapport exclut désormais les conventions réalisées entre la Société et ses filiales détenues intégralement à 100%.

10. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

10.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de Lucibel s'élève à 4 671 121,29 €, divisé en 24 814 041 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action. A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Base non diluée			
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F.Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 209 101	4,87%	1 209 101	4,87%
Flottant	23 604 940	95,1%	23 604 940	95,13%
Action auto-détenues	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	24 814 041	100,0%	24 814 041	100,0%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

10.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2024, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

10.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent de l'assemblée générale réunie le 27 juin 2024 :

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
9 (AGM 27/06/2024)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	27/06/2024 27/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (1)				3.000.000 €
10 (AGM 27/06/2024)	Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	27/06/2024 27/12/2025 (18 mois)					

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 8.000.000 € (en vertu de la 16^{ème} résolution de l'AGM du 27/06/2024)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 10.000.000 € (en vertu de la 16^{ème} résolution de l'AGM du 27/06/2024)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
11 (AGM 27/06/2024)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	27/06/2024 27/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)	0,10 €	14/02/2025	8.501.082	1.399.713,09 € 6.000.000 €
12 (AGM 27/06/2024)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	27/06/2024 27/06/2026 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)				3.000.000 € 6.000.000 €
13 (AGM 27/06/2024)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, par voie d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27/06/2024 27/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social à la date de l'opération 6.000.000 € (2)				
14 (AGM 27/06/2024)	Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires,	27/06/2024 27/08/2025 (18 mois)	5.000.000 € 10.000.000 €				5.000.000 € 10.000.000 €
16 (AGM 27/06/2024)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	8.000.000 € (1) 10.000.000 € (2)				
18 (AGM 27/06/2024)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	27/06/2024 27/08/2027 (38 mois)	8 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de la décision du Conseil d'administration				

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 8.000.000 € (en vertu de la 16^{ème} résolution de l'AGM du 27/06/2024)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 10.000.000 € (en vertu de la 16^{ème} résolution de l'AGM du 27/06/2024)

10.4 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2024, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 3 361 500, donnant le droit de souscrire à 3 361 500 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 0,79 € par action. A cette date, 2 499 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des derniers exercices, avec des prix d'exercice variant de 0,74 € à 0,97 € suivant les attributions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2024, les options de souscriptions d'actions distribuées par la Société sont toutes devenues caduques et la Société n'en a pas attribué de nouvelles au cours de l'exercice.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (« AGA »)

Au 31 décembre 2024, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 56 000, donnant le droit de souscrire à 56 000 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 18 mois, soit le 10 janvier 2025. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit le 10 janvier 2026.

11. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

11.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. A compter de sa réunion du 9 juillet 2020, puis de sa réunion du 11 octobre 2021, le conseil avait décidé de nommer un Directeur Général de la Société, séparant ainsi les fonctions de représentation de la Société ; Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président, reconduit dans ses fonctions lors du conseil d'administration du 2 juillet 2021.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, et à la suite de la démission de Monsieur Stéphane Vanel le 14 décembre 2022, le Conseil a décidé de réunir à nouveau entre les mains de Monsieur Frédéric Granotier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de trois membres tous administrateurs personnes physiques

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2026	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none">Gérant d'Etoile Finance SARLVice-président du Conseil de surveillance de la société Younited CreditPrésident de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none">Administrateur de SLMSReprésentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et de Lucibel.le Paris

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Florence Richardson 29 boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur indépendant	2 juillet 2021 (Cooptation)	31 décembre 2025	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> AGIPI. Association loi 1904 (Code civil local Alsace Moselle) : Administratrice indépendante AGIPI Retraite - GERP (Groupement épargne retraite populaire) : Administratrice indépendante Société locale d'Epargne, Caisse d'Epargne Paris Est : Administratrice Acteos. SA. Administratrice indépendante WinEquity. SAS. Présidente Femmes Business Angels - Association Loi 1901 : Présidente
Alexandre Telingue 7 cité Martignac 75007 Paris	Administrateur indépendant	30 juin 2021	31 décembre 2026	Néant	En dehors du Groupe : Président d'Optatis, SAS,

11.2 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric GRANOTIER Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président Directeur Général (*)	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)	Gérant de la société Etoile Finance SARL Directeur Général de Lucibel.le Paris

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

11.3 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'organisation du Groupe, à nouer de nouveaux partenariats structurants pour le Groupe ou encore l'obtention de nouveaux financements et enfin le développement de la notoriété générale du Groupe.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
Rémunération fixe	110 000	110 000	130 000	130 000
Rémunération variable				
Rémunération indirecte (1)	120 000	120 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence			12 000	12 000
Avantages en nature	5 266	5 266	4 536	4 536
TOTAL	235 266	235 266	206 536	206 536

(1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services conclue avec la Société.

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric GRANOTIER a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(1)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(2)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,60	(2)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	253 500	325 000	0,78	(3)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	78 000	100 000	0,78	(4)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	395 000	500 000	0,79	(5)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	39 500	50 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	62 410	79 000	0,79	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(6)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	37 000	50 000	0,74	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	111 000	150 000	0,74	(7)
TOTAL				1.629.000		

- (1) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exerçabilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE
- (2) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.
- (3) Les BSPCE sont immédiatement exerçables
- (4) 50 000 BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints et 50 000 BSPCE sont immédiatement exerçables le critère associé à cette attribution ayant été atteint
- (5) Les BSPCE deviennent exerçables selon l'évolution du cours de Bourse de l'action Lucibel.
- (6) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 10 juillet 2025
- (7) 100 000 BSPCE sont d'ores et déjà exerçables puisque l'excédent brut d'exploitation (EBE) des comptes consolidés a dépassé 500 K€ en 2023. Une dernière tranche sera exerçable dès que l'EBE au titre d'un exercice comptable dépassera 1 M€.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	27/07/2021	41 000	54 377
TOTAL				54 77

11.4 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

Aucune acquisition ni aucun exercice n'ont été déclarés par un mandataire social au cours de l'exercice.

CESSIONS

Aucune cession n'a été déclarée par un mandataire social au cours de l'exercice.

11.5 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 avait décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres. Suite à la crise sanitaire de 2020, l'activité de ce comité a été suspendue et aucune réunion n'a eu lieu depuis l'examen des comptes semestriels 2019.

11.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous avons eu connaissance d'une convention intervenue entre la Société et la société Etoile Finance, holding détenue par Monsieur Granotier.

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réalisée en mai 2024, la société Etoile Finance, dont Monsieur Frédéric Granotier est gérant et actionnaire, et qui possède une expertise forte en matière de levée de fonds a été mandatée par le Conseil d'administration de la Société pour identifier des investisseurs susceptibles de participer à l'augmentation de capital.

Pour cette mission, les honoraires ont été fixés à 60 000 € HT et ont été imputés sur la prime d'émission.

En dehors de cette convention, nous n'avons connaissance d'aucune autre convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

12. AUTRES INFORMATIONS

12.1 Prises de participation et de contrôle Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de participation ou de contrôle.

12.2 Identité des détenteurs du capital

Au 31 décembre 2024, aucun actionnaire détenant plus de 5% du capital de la Société n'est identifié.

12.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2024 de la Société.

12.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2020	Exercice social clos le 31 décembre 2021	Exercice social clos le 31 décembre 2022	Exercice social clos le 31 décembre 2023	Exercice social clos le 31 décembre 2024
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 807 269 €	2 810 684 €	3 178 147€	3 766 290 €	4 671 121 €
Nombre des actions ordinaires existantes	14 911 622	14 929 768	16 882 280	20 007 374	24 814 041
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription/AGA	3 584 808	3 222 839	3 722 500	4 025 000	3 417 500
2 – Opérations et résultats de l'exercice			-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	6 307 211€	6 112 678€	5 644 082€	5 408 406€	3 163 197 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(41 533 €)	(2 296 671€)	589 921€	(1 540 736 €)	(3 333 572 €)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué	(15 452 €)	(2 815 387 €)	(162 069 €)	(663 363 €)	(2 861 260 €)
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,02€	(0,13€)	0,03 €	(0,06 €)	(0,12 €)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,00€)	(0,19€)	(0,10 €)	(0,03 €)	(0,12 €)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif des salariés à la clôture de l'exercice	48	51(*)	36	32	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 101 722 €	2 169 884 €	2 103 733 €	1 470 412 €	1 345 181 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	819 171 €	846 495 €	769 079 €	538 948 €	513 329 €

(*) inclut l'effectif de Lorenz Light Technic

12.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

12.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	2 807	2 811	3 178	3 766	4 671
b) Nombre d'actions émises	14 911 622	14 929 768	16 882 280	20 007 374	24 814 041
II. -Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	10 198	9 147	8 177	9 035	6 336
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(2 141)	(1 928)	(1 073)	(555)	(2 896)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	11	16	40	17	85
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(2 569)	(2 926)	(2 287)	73	(3 152)
e) Montant des bénéfices distribués (i)					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(0,14)	(0,13)	(0,06)	(0,03)	(0,11)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,18)	(0,20)	(0,14)	0,00	(0,13)
c) Dividende versé à chaque action					
IV. – Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture	71	64	51	52	38
b) Montant de la masse salariale (i)	2 827	2 865	2 651	2 239	2 215
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i)	1 059	1 085	969	814	954

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES CONSOLIDÉS

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	4	6 336	9 035
Achats consommés	5	(4 159)	(3 217)
Marge sur achats consommés		2 177	5 818
en % du chiffre d'affaires		34,4%	64,4%
Charges externes	6	(2 521)	(2 700)
Charges de personnel	7	(3 169)	(3 053)
Impôts et taxes	8	(103)	(78)
Autres produits d'exploitation	9	1 585	982
Autres charges d'exploitation	10	(149)	(454)
Excédent brut d'exploitation		(2 180)	516
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	562	(382)
Résultat d'exploitation		(1 618)	134
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(491)	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 108)	134
Résultat financier	12	(75)	(26)
Résultat courant des sociétés intégrées		(2 184)	108
Résultat exceptionnel	13	(1 055)	(52)
Impôts sur les bénéfices	14	85	17
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 153)	73
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15		
Intérêts minoritaires			
Résultat net		(3 153)	73
Résultat net par action	16	(0,14)	0,00
Résultat net dilué par action		(0,14)	0,00

BILAN

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 983	3 604
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	1 626	2 117
Immobilisations corporelles	280	422
Immobilisations financières	204	172
Total actif immobilisé	3 467	4 198
Stocks et en-cours	1 785	2 901
Clients et comptes rattachés	967	523
Autres créances et comptes de régularisation	1 429	1 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	614	708
Total actif circulant	4 795	5 307
TOTAL ACTIF	8 262	9 505

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en K€	31/12/2024	31/12/2023
Capital	4 671	3 766
Primes liées au capital	1 559	3 698
Réserves de conversion	(208)	(195)
Résultat de l'exercice	(3 153)	73
Réserves	(3 899)	(6 964)
Total Capitaux propres	(1 029)	378
Intérêts hors groupe		
Autres fonds propres	317	429
Provisions	890	625
Emprunts et dettes financières	3 181	3 404
Fournisseurs et comptes rattachés	2 211	2 160
Autres dettes et comptes de régularisation	2 692	2 510
Total Dettes	8 084	8 074
TOTAL PASSIF	8 262	9 505

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2022	16 882 280	3 178	2 070	(375)	(6 573)	(203)	(1 904)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	3 125 094	588	1 629				2 217
Résultat net de la période					73		73
Ecart de conversion						(8)	(8)
Autres variations					(16)	16	-
Au 31/12/2023	20 007 374	3 766	3 698	(375)	(6 517)	(195)	378
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	4 806 667	905	853				1 758
Résultat net de la période					(3 153)		(3 153)
Ecart de conversion						(12)	(12)
Autres variations			(2 992)		2 992		-
Au 31/12/2024	24 814 041	4 671	1 559	(375)	(6 678)	(207)	(1 029)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Données en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	(3 153)	73
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	1 275	(445)
Gains ou pertes sur cession	247	896
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	(41)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement (A)	(1 631)	482
Variation des stocks	1 118	271
Variation des créances clients	(520)	(542)
Variation des dettes fournisseurs	(45)	241
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	87	(414)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(991)	38
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(140)	(200)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(355)	(547)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(31)	(6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	31	49
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	-	(12)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	(494)	(716)
Augmentation de capital de la société mère	1 759	2 217
Cession (acquisition) d'actions propres	-	
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(1 102)	(1 429)
Emission d'emprunts et de dettes financières	733	30
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	1 390	818
Incidence des variations des cours de devises (E)	0	(0)
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	(96)	140
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>705</i>	<i>565</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>610</i>	<i>705</i>

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	614	708
Trésorerie passive	(4)	(3)
Trésorerie nette	610	705

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX 36

Note 1	Comptes consolidés et principes comptables	36
Note 2	Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	44
Note 3	Secteurs opérationnels	44

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 45

Note 4	Chiffre d'affaires	45
Note 5	Achats consommés	46
Note 6	Charges externes	47
Note 7	Effectifs et charges de personnel	48
Note 8	Impôts et taxes	48
Note 9	Autres produits d'exploitation	48
Note 10	Autres charges d'exploitation	49
Note 11	Dotations aux amortissements et aux provisions	49
Note 12	Résultat financier	50
Note 13	Résultat exceptionnel.....	50
Note 14	Impôts sur les bénéfices	51
Note 15	Entités mises en équivalence	52
Note 16	Résultat par action	52

NOTES RELATIVES AU BILAN 53

Note 17	Immobilisations incorporelles	53
Note 18	Écarts d'acquisition	54
Note 19	Immobilisations corporelles.....	56
Note 20	Immobilisations financières	57
Note 21	Stocks.....	57
Note 22	Clients et comptes rattachés.....	57
Note 23	Autres créances et comptes de régularisation	58
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	58
Note 25	Capitaux propres et informations sur le capital.....	59
Note 26	Plans d'options et assimilés.....	59
Note 27	Autres fonds propres.....	61
Note 28	Provisions	62
Note 29	Emprunts et dettes financières.....	63
Note 30	Fournisseurs et comptes rattachés	64
Note 31	Autres dettes et comptes de régularisation	64

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 65

Note 32	Engagements hors bilan	65
Note 33	Informations sur les parties liées.....	65
Note 34	Événements postérieurs à la clôture	66
Note 35	Honoraires des commissaires aux comptes.....	66

ASPECTS GÉNÉRAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale. Son activité s'articule autour de deux verticales d'excellence : la lumière cosmétique et la lumière scénographique.

La lumière scénographique qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives est principalement portée par **Procédés Hallier**. Cette verticale est complétée par la *Business Unit* Projets Spéciaux qui s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur mesure.

La lumière cosmétique est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED avec une offre de luminaires circadiens et se positionne comme pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé au Houlme (France).

Le groupe Lucibel compte 38 collaborateurs au 31 décembre 2024 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6 336 K€ au cours de l'exercice 2024.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2024 du groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 juin 2025.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 610 K€ et de capitaux propres négatifs à hauteur de 1 029 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 3 498 K€ (y compris 317 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2024, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts

- par un nouvel emprunt bancaire de 700 K€ accordé par la Banque Populaire d'Alsace au profit de Procédés Hallier. Ce prêt a été débloqué au mois de février 2024.
- par l'augmentation de capital réalisée en avril 2024 qui a permis de renforcer les fonds propres de 1 758 K€ nets de frais.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, le Groupe a lancé le 17 février 2025 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2024, cette opération a permis de lever 850 K€ bruts. Par ailleurs, le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025, des prévisions de trésorerie afférentes, des discussions initiées avec les principaux partenaires et de la confirmation de leur volonté de continuer à soutenir l'activité. L'atteinte des objectifs

budgétaires, le respect du calendrier prévisionnel et la réalisation effective du concours desdits partenaires sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation. La non-atteinte de ces prévisions pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables, et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de conversion reconnus postérieurement au 1er janvier 2021 dans les comptes individuels sont maintenus au bilan dans les comptes consolidés. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) États financiers des activités à l'étranger

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2024	Taux Moyen 2024	Taux de clôture 31/12/2023	Taux Moyen 2023
AED	Dirham EAU	3,80000	3,93000	4,06000	4,00000
CHF	Franc Suisse	0,94000	0,95000	0,92600	0,97180
CNY	Yuan	7,58000	7,79000	7,85090	7,66002
HKD	Dollar de Hong Kong	8,07000	8,44000	8,63140	8,46497
MAD	Dirham Marocain	10,47000	10,71000	10,94000	11,07000

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut

démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) Dépréciation

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés

d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2024 vient en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

Aucune modification de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

La liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvrées.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2024	% contrôle 2023
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	49,8%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2024	2023
France	5 267	7 691
Europe	280	302
Reste du monde	788	1 042
Total	6 336	9 035

Répartition du CA par nature	2024	2023
Ventes de produits	5 791	8 065
Prestations de service	545	970
Total	6 336	9 035

Sur l'ensemble de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe enregistre une baisse de 30% par rapport à celui de l'exercice 2023.

Les évolutions des deux verticales sont les suivantes :

La verticale Lumière scénographique, portée par **Procédés Hallier**, a enregistré une baisse de 20 %, principalement due à la réduction des budgets publics dans le monde muséographique et à la réaffectation de ces derniers à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Toutefois, l'entreprise a poursuivi ses efforts en R&D, notamment avec le lancement du dispositif de sublimation chromatique Marco Polo, qui renforce son positionnement sur le marché de l'éclairage muséographique premium. L'activité de la Business Unit Projets Spéciaux se maintient en dépit du report d'un certain nombre de livraisons de projets sur 2025.

Sur **la verticale Lumière cosmétique**, **Lucibel.le Paris** enregistre une diminution de 36 % de son chiffre d'affaires, conséquence directe de la baisse des commandes liées au partenariat avec Dior. En réaction à cette évolution constatée dès le 1^{er} semestre 2024, Lucibel.le Paris a accéléré sa stratégie de déploiement des nouveaux produits de la gamme OVE, présentés lors de *l'Innovation Day* du Groupe en début d'année 2024. L'année 2024 a été marquée par un développement actif du réseau de distribution, avec l'ouverture de *Beauty Light Bars* dans des endroits prestigieux tels que le centre commercial Beaugrenelle à Paris. L'extension de la gamme OVE a également permis à la filiale de nouer des partenariats commerciaux avec de nouveaux types d'acteurs, comme en témoigne le référencement du OVE Mini au sein de l'enseigne Nature & Découvertes dès la fin de l'année 2024.

Enfin, les activités historiques ont poursuivi leur repli, en phase avec le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

La part des ventes réalisées à l'étranger a représenté 16,9 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2024, contre 14,9% en 2023, confirmant la volonté du Groupe de poursuivre son expansion à l'international. Le chiffre d'affaires de Procédés Hallier à l'export a notamment représenté 30,6% du chiffre d'affaires dans la continuité de l'exercice 2023 où il avait représenté 28,6% du chiffre d'affaires.

La part des prestations de service dans le chiffre d'affaires 2024 diminue légèrement par rapport à 2023, passant de 10,7% en 2023 à 8,6% en 2024.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2024	2023
Achats et variation de stock de matières premières	2 560	2 144
Achats et variation de stock de marchandises	1 172	784
Achats d'études et sous-traitance	207	87
Achats non stockés de matières et fournitures	220	201
Achats consommés	4 159	3 217

Le **désalignement entre la baisse du chiffre d'affaires et l'augmentation des achats consommés** s'explique en partie par un effet exceptionnel lié aux mesures de restructuration mises en œuvre par le Groupe au cours du dernier trimestre 2024.

En effet, ce plan de restructuration a conduit à la fermeture du site de Barentin, où étaient détenus une grande partie des stocks de composants et de produits du Groupe. Une analyse approfondie de ces stocks a été menée. A la suite de cette analyse, le Groupe a procédé à la mise au rebut de certains produits finis et composants devenus obsolètes ou ne correspondant plus à l'orientation stratégique actuelle. Cette opération a entraîné une diminution significative des stocks en fin d'exercice, impactant mécaniquement le calcul de la marge brute.

La plupart des références concernées avait déjà fait l'objet de provisions pour dépréciation dans le cadre des campagnes d'inventaire et d'évaluation des stocks réalisées au cours des exercices précédents. Par conséquent, une reprise de provisions pour dépréciation de stocks a été comptabilisée. Le Groupe estime que la reprise de provisions associée aux produits et composants mis au rebut s'élève à environ 1,1 M€.

En K€	2024	2023
Chiffre d'affaires	6 336	9 035
Achats consommés	(4 159)	(3 217)
Marge sur achats consommés	2 177	5 818
en % du CA	34,4%	64,4%

Le taux de marge brute publié pour l'exercice 2024 ressort à 34,4 % du chiffre d'affaires. Toutefois, ce taux ne reflète pas l'activité courante du Groupe, dans la mesure où il intègre l'effet exceptionnel des mises au rebut. En retraitant cet effet non récurrent, la direction estime que le taux de marge brute ajusté s'élèverait à environ 52 %, en repli par rapport à l'exercice 2023.

Cette diminution s'explique principalement par une intensification de la concurrence à la fois sur le marché de la lumière cosmétique, segment stratégique du Groupe et sur celui de l'immobilier tertiaire, dans un contexte de réduction des dépenses d'investissements.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2024	2023	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	407	571	(164)	-29%
Autres locations (véhicules, matériel)	90	97	(7)	-7%
Entretien et réparations	191	261	(71)	-27%
Assurances	45	57	(12)	-21%
Commissions	366	361	4	1%
Honoraires	473	555	(82)	-15%
Publicité / communication	290	258	32	12%
Transports sur achats et ventes	210	226	(16)	-7%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	139	115	24	21%
Frais postaux et téléphone	70	73	(3)	-4%
Services bancaires	53	61	(8)	-13%
Autres	72	64	8	12%
Total	2 521	2 700	(179)	-7%

Les charges externes diminuent de 7 % entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024. Cette baisse modérée reste néanmoins insuffisante pour compenser la baisse du chiffre d'affaires et la baisse très significative de la marge brute sur l'exercice.

Les charges externes connaissent des évolutions différentes suivant la nature des dépenses :

- **La baisse du poste « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la sortie du bail de Barentin à compter du 1^{er} novembre 2024, tandis que le Groupe a obtenu une franchise de loyer de 3 mois dans le cadre du nouveau bail signé pour Lucibel SA.
- Au cours de l'exercice 2024, **les dépenses d'entretien et de réparation** ont été moins importantes que sur l'exercice 2023, exercice au cours duquel le Groupe avait engagé de nombreuses dépenses, notamment pour l'entretien de son site de Barentin.
- **La baisse de 15% des honoraires** s'explique par un moindre recours à certains prestataires. Les frais liés à la cotation de Lucibel continuent à représenter une part significative de ces honoraires.
- Les commissions versées soit à des apporteurs d'affaires soit aux vendeurs indépendants qui commercialisent les produits de la verticale cosmétique sont stables entre les deux exercices, en phase avec le chiffre d'affaires généré.
- **Les frais de transport** diminuent de 7% mais dans des proportions moindres que la baisse du chiffre d'affaires. En 2023, le Groupe avait enregistré plusieurs commandes importantes dont les frais de port avaient été pris en charge directement par le client, minorant ainsi les dépenses liées au transport.
- Les efforts du Groupe pour développer et positionner la marque Lucibelle Paris dans un environnement de plus en plus concurrentiel se traduisent par une **augmentation des dépenses de marketing / communication** de l'ordre de 12%.
- **L'augmentation du poste « Frais de déplacement »** s'explique par l'intensification des efforts commerciaux en vue de développer le chiffre d'affaires.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total du Groupe s'élève à 38 salariés contre 52 au 31 décembre 2023.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont enregistré une hausse de 4 % entre les deux exercices, passant de 3 053 K€ en 2023 à 3 169 K€ en 2024. Le plan de restructuration mis en œuvre au cours du dernier trimestre 2024 explique l'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Toutefois, ce dispositif n'a pas permis de générer d'économies sur l'exercice 2024. Les effets attendus de ces mesures se matérialiseront pleinement à partir de l'exercice 2025.

NOTE 8 – Impôts et taxes

L'augmentation du poste « *Impôts et taxes* », qui passe de 78 K€ en 2023 à 103 K€ en 2024, s'explique par une augmentation de la CFE.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2024	2023
Production stockée	(179)	(104)
Frais de développement capitalisés	321	408
Matériel de démonstration	21	103
Subvention d'exploitation	31	21
Autres produits	1 392	510
Transfert de charges	0	44
Total	1 585	982

La production stockée présente un solde négatif de 179 K€, en repli par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique notamment par la destruction de produits finis non conformes à la nouvelle stratégie industrielle définie dans le cadre du plan de restructuration engagé au cours de l'exercice 2024. Cette opération a entraîné une sortie exceptionnelle de stocks sans contrepartie de production.

Les frais de développement capitalisés, qui correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par Lucibel SA, sont en recul de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une phase moins intensive du cycle de projets de recherche et développement.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (29 K€) ;
- la totalité de la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin reconnue pour un montant de 1 296 K€. En effet, le bail du site de Barentin ayant été résilié au 31 octobre 2024, le maintien d'un produit constaté d'avance dans les comptes consolidés de Lucibel n'était plus justifié.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2024, le montant des autres charges d'exploitation représentent 149 K€ contre 454 K€ en 2023.

Les autres charges d'exploitation intègrent notamment :

- les redevances versées à Olivier Lapidus pour le design du masque OVE à hauteur de 57 K€ contre 150 K€ versés en 2023. La baisse s'explique par des volumes de vente moins conséquents sur l'exercice (non-reconduction de l'exclusivité avec DIOR) ;
- les pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 34 K€
- des charges de gestion courante sur exercices antérieurs à hauteur de 25 K€
- les jetons de présence des administrateurs à hauteur de 30 K€.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2024	2023
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	396	383
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	147	139
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	(1 105)	30
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	14	(197)
Dot. / (Rep.) provisions	(14)	27
Total	(562)	382

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche. Les dotations de l'exercice sont légèrement supérieures à celles enregistrées au titre de 2023.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles augmentent légèrement par rapport à l'exercice 2023.

Comme indiqué dans la note 5 sur les achats consommés, le Groupe a repris une partie des provisions pour dépréciation de stock qui avaient été constituées au cours des derniers exercices et qui concernent les produits mis au rebut dans le cadre du plan de restructuration.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrir les créances.

Enfin, la reprise de provisions s'explique principalement par la réduction de l'engagement de retraite, conséquence directe de la baisse des effectifs entre les deux exercices.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2024	2023
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	(6)
Intérêts et charges assimilées	(77)	(76)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(1)	(14)
Total des charges financières	(78)	(97)
Autres intérêts et produits assimilés	2	6
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	64
Différences positives de change	-	-
Autres produits financiers	0	0
Total des produits financiers	3	70
Résultat financier	(75)	(26)

L'essentiel des charges financières correspond aux intérêts des emprunts souscrits par le Groupe.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2024	2023
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations incorporelles	(129)	(17)
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	(96)	11
Produit net /(Perte nette) sur cession de titres	(24)	(902)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	2
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	(1)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	45
Autres produits et charges exceptionnels	(550)	(125)
(Dotations) / Reprises de provisions	(258)	935
Total	(1 055)	(52)

Sur l'exercice 2024, la perte exceptionnelle de 1 055 K€ intègre notamment les éléments suivants :

- des charges exceptionnelles liées au plan de restructuration mis en œuvre à compter du dernier trimestre 2024, à hauteur de 480 K€ ;
- des dotations aux provisions exceptionnelles à hauteur de 447 K€ dont une partie a été compensée par des reprises (192 K€). Ces dotations couvrent :
 - le montant des Crédits Impôt Recherche des exercices 2021 et 2023 (évalués respectivement à 97 K€ et 101 K€), l'expert du ministère de la Recherche en charge de l'examen des dossiers ayant émis des réserves sur la recevabilité de ceux-ci. Par prudence, la Société a décidé de provisionner ces montants jusqu'à l'avis définitif de l'administration fiscale. Dans la continuité de cette approche prudentielle, la Société a également décidé de provisionner le montant du Crédit Impôt Recherche de 2024 à hauteur de 85 K€ ;
 - des dossiers contentieux en cours à hauteur de 76 K€ ;

- le solde des frais engagés pour mener le plan de restructuration (89 K€).

Les reprises concernent un dossier contentieux prudhommal soldé sur l'exercice.

- la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles cédées au sous-traitant reprenant la fabrication des produits cosmétiques à hauteur de 63 K€ ;
- la valeur nette comptable de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan et abandonnés en cours d'exercice à hauteur de 130 K€ ;
- des frais de majoration liées à des report de paiement de dettes fiscales et sociales à hauteur de 26 K€.

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
(Charge) Produit d'impôt courant	85	17
(Charge) Produit d'impôts différés		-
Total	85	17

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2023	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	(117)			(117)
Déficits reportables et autres différences temporaires	117			117
Total	0	0	0	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(3 238)	56
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	25,00%	25,00%
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	810	(14)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs non activés utilisés	48	
Déficits de la période non activés	(344)	(27)
Différentiel de taux		21
CIR	85	
Abandon de créances	(541)	
Autres éléments	27	37
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	85	17

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 52 817 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil ou liquidées n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibel.le Paris et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	328	253	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(386)	(1 634)	(6 635)
Passifs courants	716	1 884	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		305	1 238
Résultat net	(1)	13	53

(*) Chiffres de 2021 derniers chiffres disponibles

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Pour l'exercice 2023, le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions diluées. Pour évaluer ce nombre, on ajuste le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en y ajoutant les actions supplémentaires qui seraient créées si tous les instruments donnant droit au capital de façon différée étaient convertis en actions ordinaires.

Pour l'exercice 2024, le Groupe ayant enregistré une perte, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

La tableau ci-dessous présente le résultat par action en base diluée et non diluée :

Résultat par action	2024	2023
Résultat de l'exercice (en K€)	(3 153)	73
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	23 170 975	19 195 301
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,14)	0,00
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	23 170 975	23 220 301
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,14)	0,00

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2023	2 638	1 869	706	452	555	448	6 669
Acquisitions					39	355	393
Cessions					(57)	(119)	(176)
Variations de périmètre							-
Reclassement / mise au rebut		371			56	(426)	-
Autres variations					0		0
Au 31 décembre 2024	2 638	2 240	706	452	593	258	6 887

AMORTISSEMENTS en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2023	(522)	(1 316)	(706)	-	(521)	-	(3 065)
Dotations	(491)	(375)			(21)		(887)
Sorties					48		48
Variations de périmètre							-
Reclassement / mise au rebut		48			(48)		-
Autres variations					(0)		(0)
Au 31 décembre 2024	(1 013)	(1 642)	(706)	-	(543)	-	(3 904)

VALEUR NETTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2023	2 117	553	-	452	34	448	3 604
Au 31 décembre 2024	1 626	598	-	452	50	258	2 983

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 117
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition	(491)	
Valeur nette en fin d'exercice	1 626	2 117

Au 31 décembre 2024, la dépréciation de l'écart d'acquisition enregistré lors du rachat de Confidence, spécialisée dans la commercialisation de luminaires sur pied, s'est avérée nécessaire au regard de la dégradation significative des perspectives commerciales de cette activité. En effet, cette dernière est affectée par une conjoncture défavorable du marché de l'immobilier tertiaire, qui entraîne une baisse des investissements dans l'aménagement des espaces professionnels. Par ailleurs, des tensions persistantes avec le principal sous-traitant chargé de la production de cette gamme de luminaires compromettent la capacité de l'entité à respecter ses engagements en termes de qualité et de délais. Ces éléments ont été pris en considération pour évaluer la rentabilité future attendue de l'unité génératrice de trésorerie, justifiant une dépréciation totale de l'écart d'acquisition comptabilisé, soit 491 K€.

En revanche, aucune dépréciation n'a été constatée sur l'écart d'acquisition de la filiale Procédés Hallier, la rentabilité future estimée au 31 décembre 2024 ne remettant pas en cause la valeur comptable de cet actif.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2024, il ne reste plus qu'un seul écart d'acquisition comptabilisé dont la valeur nette est présentée ci-dessous/

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence		491
Total	1 626	2 117

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier.

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction a donc estimé qu'il fallait totalement déprécier l'écart d'acquisition attaché à Confidence et maintenir l'écart d'acquisition de Procédés Hallier.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2023	856	-	678	150	-	1 684
Acquisitions	34		67	32		133
Cessions	(32)		(313)			(345)
Variations de périmètre						-
Reclassements et mises au rebut						-
Autres variations	3		0			3
Au 31 décembre 2024	861	-	432	182	-	1 475

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2023	(761)	-	(461)	(40)	-	(1 262)
Dotations	(31)		(84)	(32)		(147)
Sorties			217			217
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	(3)		(0)			(3)
Au 31 décembre 2024	(794)	-	(328)	(72)	-	(1 195)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2023	95	-	217	110	-	422
Au 31 décembre 2024	67	-	104	110	-	280

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a acquis une plieuse via un contrat de crédit-bail, pour un montant de 32 K€.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 205 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;
- de prêts et cautionnements données dans le cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 207 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks diminue sensiblement entre les deux exercices, passant de 2 901 K€ fin 2023 à 1 785 K€ au 31 décembre 2024.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute matières premières et composants	1 646	2 884
Valeur brute produits finis	97	276
Valeur brute marchandises	510	1 312
Provisions cumulées	(468)	(1 571)
Valeur nette	1 785	2 901

La diminution de la valeur des stocks s'explique par les mesures de mise au rebut des stocks de composants devenus obsolètes et de produits finis n'entrant plus dans la stratégie commerciale du Groupe. La majeure partie des produits et composants concernés par cette mise au rebut était provisionnée, ce qui explique le niveau élevé de reprises de provisions pour dépréciation indiqué dans le tableau ci-dessous.

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2023	(1 571)
Dotations	(427)
Reprises	1 531
Ecart de conversion	(2)
Au 31 décembre 2024	(468)

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2024 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement des produits et composants qui ont été maintenus en stock.

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	2 889	2 429
Provisions cumulées	(1 922)	(1 906)
Valeur nette	967	523

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2024, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 461 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs - avances et acomptes	195	99
Etat - crédit d'impôt recherche	475	390
Créances fiscales et sociales	503	373
Charges constatées d'avance	105	215
Autres créances	152	99
Total des autres actifs courants	1 429	1 175

Le montant des avances et acomptes consentis aux fournisseurs a été multiplié par deux entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ce qui a un impact négatif sur la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - crédit d'impôt recherche* » enregistré à hauteur de 475 K€ au 31 décembre 2024 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€), 2023 (101 K€) et 2024 (85 K€). Par prudence, les montants relatifs aux exercices 2021, 2023 et 2024 ont été provisionnés, suite à un contrôle du ministère de la recherche des dossiers de CIR 2021 et 2023, qui a remis en cause l'approche retenue pour certains projets. L'administration fiscale n'ayant pas encore statué, la direction a préféré maintenir une position prudente en provisionnant la totalité des créances de CIR 2021 et 2023 et a également provisionné le montant du CIR 2024.

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	614	708
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	614	708

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 671 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 24 814 041 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2024, 4,87 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2023, 13 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2020 à 2023 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 4 034 000 BSPCE ont été attribués, 672 500 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques. Sur l'exercice 2024, aucun plan n'a été mis en place, la Société ayant plus de 15 ans.

Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
Solde au 31 décembre 2023	3 649 000	0,79
Attribués		
Exercés		
Annulés	(287 500)	0,86
Solde au 31 décembre 2024	3 361 500	0,79

Au 31 décembre 2024, 2 499 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,74 € à 0,97 € suivant les attributions.

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;

- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 580 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, 40 000 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 272 000 AGA ont été définitivement acquises en juin 2024 ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, dont 28 000 ont été annulées en raison du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition. Les 56 000 AGA restantes sont en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2022	695 250
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
Solde au 31 décembre 2023	376 000
Attribuées	
Acquises	(272 000)
Annulées	(48 000)
Solde au 31 décembre 2024	56 000

NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2024, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

Avances conditionnées	Au 31 déc 2024	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
Avance Région Haute Normandie	317	102	166	48

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a négocié avec la région Normandie pour obtenir la suspension des remboursements de l'avance consentie. Début 2025, la région Normandie a donné formellement son accord pour suspendre les remboursements pendant 20 mois, entre octobre 2024 et mai 2026.

Une partie de la dette non incluse dans l'accord représentant 102 K€ doit encore être traitée avec la région Normandie. En attendant la décision sur le traitement de cette dette, elle a été positionnée à moins d'un an.

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2024
Provisions pour risque produit	123	77	(49)			151
Provisions pour litiges	81					81
Provisions pour engagement de retraite	50	4	(18)			36
Autres provisions	371	448	(196)			622
Total provisions	625	528	(263)	-	-	890

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite s'élèvent à 36 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,35% pour 2024 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 19,5% et 49,4% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2024

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2023	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2024
Emprunts et dettes bancaires	3 245	700	(942)		3 003
Emprunts sur contrats de crédit-bail	111	32	(35)		108
Dépôt / cautionnement reçu	45	3	(12)		35
Concours bancaires / intérêts courus	4	31	(1)	0	34
Total emprunts et autres dettes financières	3 404	766	(990)	0	3 181

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE).

Emprunts	Mise en place	Taux	Au 31 déc 2024	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27	31-déc-28	31-déc-29	31-déc-30
Assurance Prospection Export	2014		73	73					
BPALC - financement Lorenz (*)	nov-19	3,70%	95	83	12				
PGE CIC -Lucibel	mai-20	3,60%	210	-	72	127	11		
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20	2,70%	211	-	73	127	11		
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20	3,70%	278	-	86	152	39		
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21	3,70%	233	-	53	93	88		
PGE BPALC - Lucibel	juil-21	3,70%	357	-	71	125	129	33	
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21	3,60%	528	-	94	162	163	109	
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20	3,70%	210	-	72	127	11		
BPALC - Procédés Hallier	févr-24	Taux variable	621	-	63	130	136	142	149
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21	3,70%	188	-	32	57	59	40	
Total Emprunts et concours bancaires			3 003	156	627	1 100	646	325	149

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a contracté, via sa filiale Procédés Hallier, un nouvel emprunt à taux variable de 700 K€. Cet emprunt, à échéance trimestrielle, a été débloqué en février 2024 et est couvert par une contre-garantie de la BPI à hauteur de 350 K€. Afin de se prémunir contre une éventuelle hausse de taux, un contrat de « swap » de taux a été mis en place, basé sur l'évolution de l'Euribor 3 Mois. Ce contrat prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,30% auquel s'ajoute une commission bancaire de 0,5%.

Au cours du 2nd semestre 2024, le Groupe a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un différé de paiement de ces échéances bancaires et alléger ainsi la pression sur sa trésorerie. Un accord réunissant l'ensemble des partenaires bancaires a été trouvé début 2025 actant le gel des remboursements de l'ensemble des échéances bancaires pendant 20 mois à compter d'octobre 2024. Les remboursements reprendront donc à compter du mois de juin 2026, à l'exception de l'emprunt souscrit en novembre 2019, dont le remboursement reprendra en juin 2025, après 8 mois de différé.

Cet accord a été assorti d'une réévaluation des taux d'intérêts dont l'effet est particulièrement sensible pour les Prêts Garantis par l'Etat dont les taux d'intérêt sont passés en moyenne de 0,7% à 3,7%. Cette revalorisation des taux explique la forte augmentation des intérêts courus comptabilisés au 31 décembre 2024.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

Au 31 décembre 2024, plus aucun emprunt n'est soumis à covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 211 K€ au 31 décembre 2024 contre 2 160 K€ au 31 décembre 2023.

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 087	882
Produits constatés d'avance	497	1 395
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	53	246
Autres dettes	55	(13)
Total	2 692	2 510

Les dettes fiscales et sociales correspondent :

- aux provisions de fin d'année ;
- aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2025 au titre des rémunérations versées en décembre 2024;
- à la TVA collectée ;
- à des dettes fiscales et sociales constituées d'avril à octobre 2024, qui ont fait l'objet d'un moratoire et sont remboursées par chacune des entités du Groupe sur 24 mois à compter de décembre 2024. Au 31 décembre 2024, ces dettes représentaient 657 K€, dont 343 K€ à moins d'un an.

Fin 2023, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspondait essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin, que la Société reconnaissait à hauteur de 246 K€ par an et qui était comptabilisée en « *Produits d'exploitation* ».

Au 31 décembre 2024, la Société a reconnu l'intégralité de la plus-value encore inscrite en « *Produits constatés d'avance* », soit 1 296 K€. Le montant comptabilisé en « *Produits constatés d'avance* » au 31 décembre 2024 correspond à des factures établies pour des clients ayant choisi de différer la livraison des produits commandés ou pour des prestations dont le livrable n'était pas complet au moment de la clôture.

Ce poste comprend également, à hauteur de 9 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 9 K€ et 44 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2024, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2023. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2024, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 328 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 60 mois. Les loyers versés en 2024 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établis à 86 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, initialement au profit de Lorenz Light Technic, le Groupe avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2024, il reste 95 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2024 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 1 993 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'un emprunt garanti par la BPI

Une contre garantie BPI de 350 K€ a été adossée à la souscription d'un emprunt bancaire de 700 K€ auprès de la Banque Populaire d'Alsace en février 2024. Au 31 décembre 2024, le solde de cet emprunt s'élevait à 621 K€.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général a été revue en début d'exercice 2024 et portée à 130 K€ brut annuel.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2025 validant les comptes 2024.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 235 K€ en 2024 contre 265 K€ en 2023.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

Prestations Actionnaires

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a bénéficié des prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE, holding de Monsieur Granotier, pour la conduite de l'augmentation de capital réalisée en 2024. Le montant de la prestation représente 60 K€ HT et a été imputé sur la prime d'émission.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

Fin du bail de Barentin

Le 31 octobre 2024, Lucibel a quitté son site de Barentin pour lequel un bail ferme de 10 ans avait été signé en avril 2019. En février 2025, Lucibel est parvenue à conclure un accord avec le propriétaire du site afin de mettre un terme au bail, de manière anticipée, sans indemnité.

Augmentation de capital

Le 17 février 2025, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). Chaque action détenue donnait droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire trois actions nouvelles au prix de 0,10 €. Cette opération a entraîné la création de 8 501 082 actions nouvelles et a permis de lever environ 850 K€ bruts qui serviront à financer les développements de ses deux verticales, lumière cosmétique et Lumière scénographique.

Attribution du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) à Procédés Hallier

En mars 2025, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a décerné à Procédés Hallier, filiale scénographique du groupe Lucibel, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). Cette distinction d'État, accordée pour une durée de cinq ans, vient reconnaître la qualité exceptionnelle du savoir-faire de Procédés Hallier au service de l'éclairage d'espaces, d'expériences et d'œuvres aux exigences les plus élevées.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2024 s'élèvent au titre de leur mission à 84 K€ contre 62 K€ pour l'exercice 2023.

COMPTES SOCIAUX

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires net	3	3 163	5 408
Achats consommés	4	(3 265)	(2 389)
Marge sur achats consommés		(102)	3 020
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		-3,2%	55,8%
Charges externes	5	(2 198)	(1 928)
Charges de personnel	6	(1 859)	(2 009)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(84)	(55)
Autres produits d'exploitation	8	1 476	787
Autres charges d'exploitation	9	(64)	(281)
Excédent brut d'exploitation		(2 830)	(466)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	10	310	(277)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 521)	(743)
RESULTAT FINANCIER	11	240	(120)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 280)	(863)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	(1 002)	(62)
Impôts sur les bénéfices	13	421	262
RESULTAT NET		(2 861)	(663)

BILAN

ACTIF - Données auditées en K€	Notes	Brut 31/12/2024	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	14	3 340	(2 438)	902	1 339
Immobilisations corporelles	15	710	(651)	59	161
Immobilisations financières	16	16 918	(10 204)	6 713	6 689
Total de l'actif immobilisé		20 968	(13 293)	7 674	8 189
Stocks et en-cours	17	1 353	(409)	944	2 022
Créances clients et comptes rattachés	18	3 082	(2 171)	911	154
Autres créances	19	4 010	(219)	3 791	3 822
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	20	299		299	450
Charges constatées d'avance		50		50	179
Total de l'actif circulant		8 795	(2 799)	5 997	6 627
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		29 763	(16 092)	13 671	14 816

PASSIF - Données auditées en K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social		4 671	3 766
Prime d'émission		1 559	3 698
Report à nouveau		(663)	(2 993)
Résultat de l'exercice		(2 861)	(663)
Subventions d'investissement		2	3
Provisions réglementées		142	142
Total des capitaux propres	21	2 849	3 954
Autres fonds propres	22	317	429
Provisions pour risques et charges	23	774	493
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24	2 003	2 712
Emprunts et dettes financières diverses	25	3 027	3 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	2 589	1 874
Dettes fiscales et sociales	27	1 064	534
Autres dettes	28	629	99
Produits constatés d'avance - compte de régularisation		420	1 353
Total des dettes		9 731	9 941
Total du passif		13 671	14 816

SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ^t	Prov. réglementées	Total
Au 31 décembre 2022	16 882 280	3 178	2 070	(2 831)	(162)	5	142	2 402
Affectation de résultat				(162)	162			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotations aux provisions réglementées								-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 376 250 actions gratuites	376 250	71	(71)					-
Augmentation de capital résultant de l'exercice de 263 712 BSAR permettant la création de 36 288 actions	36 288	7	(42)					(35)
Augmentation de capital résultant de la souscription de 2 712 556 actions au prix de 0,9€ (net de frais)	2 712 556	511	1 741					2 252
Résultat net de la période					(663)			(663)
Au 31 décembre 2023	20 007 374	3 766	3 698	(2 993)	(663)	3	142	3 954
Affectation de résultat				(663)	663			-
Imputation des pertes			(2 993)	2 993				-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotations aux provisions réglementées								-
Augmentation de capital résultant de la souscription de 4 534 667 actions au prix de 0,43€ (net de frais)	4 534 667	854	905					1 759
Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 272 000 actions gratuites	272 000	51	(51)					-
Résultat net de la période					(2 861)			(2 861)
Au 31 décembre 2024	24 814 041	4 671	1 559	(663)	(2 861)	2	142	2 849

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS..... 72

Note 1	Principes et méthodes comptables	72
Note 2	Faits marquants de l'exercice	75

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 77

Note 3	Chiffre d'affaires	77
Note 4	Achats consommés	77
Note 5	Charges externes	78
Note 6	Effectifs et charges de personnel	79
Note 7	Impôts et taxes	80
Note 8	Autres produits d'exploitation	80
Note 9	Autres charges d'exploitation	80
Note 10	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	80
Note 11	Résultat financier	81
Note 12	Résultat exceptionnel.....	82
Note 13	Impôts.....	82

NOTES RELATIVES AU BILAN 84

Note 14	Immobilisations incorporelles.....	84
Note 15	Immobilisations corporelles.....	85
Note 16	Immobilisations financières	85
Note 17	Stocks et en-cours.....	86
Note 18	Clients et comptes rattachés.....	86
Note 19	Autres créances.....	88
Note 20	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	87
Note 21	Capitaux propres.....	87
Note 22	Autres fonds propres.....	90
Note 23	Provisions pour risques et charges	90
Note 24	Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	91
Note 25	Emprunts et dettes financières diverses	92
Note 26	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	92
Note 27	Dettes fiscales et sociales	92
Note 28	Autres dettes	93

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 94

Note 29	Engagements hors bilan	94
Note 30	Événements postérieurs à la clôture	94
Note 31	Transactions avec les parties liées	95
Note 32	Honoraires des commissaires aux comptes.....	95
Note 33	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	96
Note 34	Tableau des filiales et des participations	97

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou encore la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière).

Lucibel SA comprend un seul établissement, situé au Houlme (Normandie) où est installé son siège social.

La Société emploie 16 collaborateurs au 31 décembre 2024 et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 163 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'une trésorerie brute de 299 K€ et des capitaux propres de 2 665 K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en « *Autres fonds propres* », et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 317 K€ et 2 003 K€ dont un montant total à plus d'un an de 1 828 K€.

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de renforcer ses capitaux propres à hauteur de 1 759 K€, nets de frais.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, la Société a décidé de lancer, le 14 février 2025, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2024, cette opération a permis de lever 850 K€ bruts. Elle a par ailleurs négocié avec ses partenaires bancaires et la région Normandie un moratoire lui permettant de suspendre le remboursement de ses échéances bancaires et de l'avance remboursable consentie par la région Normandie pendant 20 mois à compter d'octobre 2024. La Société a également obtenu d'étaler le remboursement de dettes fiscales et sociales sur 24 mois à compter d'octobre 2024. L'ensemble de ses dispositions, qui s'inscrivent dans le plan de restructuration initié sur le 2nd semestre 2024, va permettre à la Société de consacrer ses moyens financiers au développement de ses deux verticales, lumière cosmétique et lumière scénographique.

La Société confirme rester en contact avec de nombreux investisseurs et étudier de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité de l'exercice 2025, des prévisions de trésorerie afférentes, des discussions initiées avec les principaux partenaires et de la confirmation de leur volonté de continuer à soutenir l'activité. L'atteinte des objectifs budgétaires, le respect du calendrier prévisionnel et la réalisation effective du concours desdits partenaires sont déterminants dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation. La non-atteinte de ces prévisions pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant des luminaires et divers accessoires et de façon plus récente de la vente de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2024 un crédit d'impôt recherche de 85 K€.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement.....	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises, de composants et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

A fin 2023, le poste « Produits constatés d'avance » correspondait pour l'essentiel à la plus-value résiduelle réalisée sur la cession du site de Barentin, qui devait être reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019). Cependant, la Société a trouvé un accord avec le bailleur du site pour mettre un terme au bail sans indemnité le 31 octobre 2024, ce qui a permis à la Société de reconnaître la totalité de la plus-value résiduelle sur l'exercice, soit 1 296 K€ enregistrés en « *Autres produits d'exploitation* ».

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2024 s'est établi à 109 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 8 K€ au 31 décembre 2024.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2024, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

Entre 2015 et 2024, la Société a organisé la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), lui permettant de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport. Cependant, les volumes de ventes n'ont pas permis de couvrir les coûts de location et de fonctionnement très élevés de ce site. Au cours du dernier trimestre 2024, la Société a initié un plan de restructuration qui l'a conduit à fermer son site de Barentin et à regrouper la production de ses solutions d'éclairage sur le site de sa filiale Procédés Hallier (Montreuil) et à confier la fabrication de ses solutions cosmétiques à un sous-traitant basé en Normandie. Enfin, la Société a conservé des locaux de stockage et de bureaux en Normandie, qui abritent notamment les fonctions support et l'équipe de R&D du Groupe.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

Sur l'exercice 2024, l'activité de la Société a été marquée par plusieurs événements majeurs dont certains concernent directement sa filiale Lucibel.le Paris, spécialisée dans la commercialisation de solutions cosmétiques utilisant la technologie LED.

- **Mars 2024** : présentation des nouveaux produits de cosmétiques par la lumière complétant la gamme OVE au cours d'un *Innovation day*.
 - Le masque OVE PRO CELL REGEN
 - Le casque HAIR OVE LIGHT
 - Le OVE BODY LIGHT

Ces avancées témoignent de l'expertise de pointe de LUCIBEL dans le domaine de la photobiomodulation et renforcent la position de leader de la Société dans l'offre de solutions cosmétiques innovantes et inclusives.

- **Avril 2024** : présentation par Procédés Hallier, filiale de la Société, spécialisée en éclairage muséographique, du Marco Polo, nouveau modèle de cadreur innovant.
- **Avril 2024** : augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 4 534 667 actions nouvelles, pour un montant total de 854 K€ de capital et 905 K€ de prime d'émission nette des frais y afférents.

- **Juillet 2024** : Lucibel équipe le voilier IMOCA de Charlie Dalin, vainqueur de la New York Vendée et futur vainqueur du Vendée Globe.
- **Octobre 2024** : mise en place d'un plan de restructuration visant à rétablir la compétitivité de la Société qui s'articule autour de deux décisions majeures :
 - regroupement de la fabrication des solutions d'éclairage à Montreuil afin de rationaliser les coûts de production et de créer des synergies au sein de la verticale Lumière scénographique du Groupe ;
 - externalisation de la production des solutions cosmétiques afin de réduire significativement les coûts liés à la certification médicale des dispositifs commercialisés et de recentrer les ressources internes sur le développement technologique et l'innovation.
- **Octobre 2024** : négociation avec le propriétaire du site de Barentin afin de mettre fin au bail de manière anticipée au 31 octobre 2024 sans indemnité. Cette sortie du bail s'accompagne d'une reconnaissance, en 2024, de la totalité de la plus-value résiduelle attachée à la vente du site de Barentin et qui était, jusqu'alors, reconnue à raison de 243 K€ par an. L'impact de 1296 K€ figure dans les autres produits d'exploitation.
- **Novembre 2024** : transfert du siège social de la société au Houlme (76).

- **Décembre 2024** : afin d'apporter un soutien financier à sa filiale Lucibelle Paris et de lui permettre la poursuite de ses activités, Lucibel a décidé de procéder à un abandon de créances de 1 163 K€ au profit de cette filiale. Cet abandon de créances, à caractère exclusivement financier, est motivé par la volonté d'assainir la situation financière de Lucibelle Paris en lui permettant de reconstituer ses fonds propres.

Financements

Au cours de l'exercice, la Société a fait face à ses besoins de trésorerie grâce à l'augmentation de capital qu'elle a initiée au cours de l'année.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages et de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 3 163 K€ contre 5 408 K€ en 2023. Cette baisse s'explique essentiellement :

- par un contexte du marché de l'immobilier tertiaire particulièrement tendu depuis la crise sanitaire, les entreprises privilégiant le prix au détriment de solutions *Made in France* plus coûteuses ;
- par la baisse du chiffre d'affaires de la filiale Lucibelle Paris dont la Société est le fournisseur exclusif. En effet, Dior n'ayant pas reconduit l'exclusivité de son partenariat avec Lucibelle Paris, les ventes de Lucibelle Paris ont enregistré une baisse significative sur 2024 par rapport à 2023 (-36%)
- par le choix d'externaliser la production de ses solutions cosmétiques auprès d'un sous-traitant à compter du dernier trimestre 2024. Cette mesure a contribué à la baisse du chiffre d'affaires, Lucibel ne réalisant plus de chiffre d'affaires avec sa filiale Lucibelle Paris.

Près de 86% du chiffre d'affaires enregistré en 2024 ont été réalisés en France, ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 449 K€.

NOTE 4 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	2024	2023
Achats matières premières	1 135	1 729
Variation de stocks matières premières	1 098	6
Achats de marchandises	169	406
Variation de stocks de marchandises	851	227
Droits de douane sur achats de marchandises	12	20
Achats consommés	3 265	2 389

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production.

La baisse des achats de matières premières et marchandises est à mettre en perspective avec l'évolution de l'activité qui a nettement diminué entre les deux exercices.

La variation de stocks (matières premières comme marchandises) est la résultante :

- de l'activité ;
- et de la mise au rebut d'un certain nombre de composants devenus obsolètes et de produits finis ne rentrant plus dans la stratégie commerciale de la Société. Cette opération a entraîné une diminution significative des stocks en fin d'exercice, impactant mécaniquement le calcul de la marge brute.

La plupart des références concernées par ces mises au rebut avait déjà fait l'objet de provisions pour dépréciation dans le cadre des campagnes d'inventaire et d'évaluation des stocks réalisées au cours des exercices précédents. Par conséquent, une reprise de provisions pour dépréciation de stocks a été comptabilisée. Le Groupe estime que la reprise de provisions associée aux produits et composants mis au rebut s'élève à environ 1,1 M€.

Le taux de marge brute ne reflète pas l'activité de la Société dans la mesure où il intègre l'effet exceptionnel des mises au rebut. En retraitant cet effet non récurrent, la direction estime que le taux de marge brute ajusté s'élèverait à environ 31,6%, en net repli par rapport à celui de l'exercice 2023 (55,8%). Cette évolution s'explique par des conditions de marché de plus en plus concurrentielles, à la fois sur le marché tertiaire et sur le marché de la cosmétique par la lumière qui est l'un des débouchés de Lucibel, via sa filiale Lucibelle Paris.

NOTE 5 - Charges externes

Les « *Charges externes* » s'établissent, sur l'exercice écoulé, à 2 198 K€ contre 1 928 K€ en 2023, en hausse de 14% et se décomposent ainsi :

En K€	2024	2023	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	113	72	40	55%
Fournitures non stockables et petit équipement	156	99	58	58%
Sous-traitance	12	23	(11)	-49%
Redevances de crédit-bail	-	9	(9)	-100%
Locations mobilières	66	70	(5)	-7%
Locations immobilières	383	436	(54)	-12%
Charges locatives / entretien des locaux	67	142	(75)	-53%
Entretien, réparation, maintenance	138	162	(24)	-15%
Assurances	43	55	(12)	-22%
Etudes et recherches	114	-	114	
Documentation / séminaires	0	0	0	360%
Personnel intérimaire ou détaché	328	32	296	913%
Honoraires et commissions	415	432	(17)	-4%
Publicité, catalogues, expositions	12	28	(16)	-57%
Frais de Transport	166	196	(29)	-15%
Voyages et déplacements - Réceptions	70	71	(1)	-1%
Affranchissement / téléphone / internet	44	44	0	0%
Services bancaires	29	37	(8)	-21%
Autres charges externes	41	18	23	129%
Autres achats et charges externes	2 198	1 928	271	14,0%

L'évolution des charges externes est très contrastée suivant les postes de dépenses.

Des réductions significatives notamment sur le poste « *Locations mobilières* », « *Charges locatives* » et « *Entretien, réparation, maintenance* » ont été enregistrées. Ces baisses s'expliquent par la fin du bail du site de Barentin à compter de novembre 2024 et par la franchise de loyer obtenue sur les nouveaux locaux du Houlme.

L'augmentation des postes « *Achats d'études* » et « *Fourniture non stockables et petit équipement* » s'explique par la poursuite des développements à la fois pour les solutions cosmétiques et pour la BU Projets spéciaux.

L'augmentation très significative du poste « *Personnel intérimaire ou détaché* » s'explique par la refacturation de personnel d'autres entités du Groupe.

Le poste « *Honoraires et commissions* » diminue de 4% entre les deux exercices. Les coûts liés au prestataire en charge de la communication financière et ceux liés à la mise en place d'un contrat d'affacturage à compter du dernier trimestre 2024, ont été compensés par des baisses sur certaines dépenses : en particulier, les commissions versées aux apporteurs d'affaires ont représenté 56 K€ sur l'exercice 2024 contre 110 K€ sur 2023.

Les frais de transport restent à un niveau élevé par rapport au niveau d'activité. Les autres postes sont globalement maîtrisés.

NOTE 6 - Effectifs et charges de personnel

6.1 Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total s'élève à 16 contre 32 au 31 décembre 2023.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	9	16
Non cadres et agents de maîtrise	7	16
Total Effectif	16	32

6.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 1 859 K€ contre 2 009 K€ en 2023. La baisse de 8% des frais de personnel entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 s'explique par le plan de restructuration mis en œuvre par la Société au cours du dernier trimestre 2024, mais le plein effet de ces mesures ne sera enregistré que sur 2025.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 8 K€ au 31/12/2024.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation effectuée pour Lucibel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 3,35%
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 42,2%, techniciens et agents de maîtrise 34%, ouvriers et employés de 19,5%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros ou du Négoce ameublement
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 7 – Impôts et taxes

Le montant du poste « *Impôts et Taxes* » augmente de 53% à 84 K€ sur l'exercice 2024 contre 55 K€ sur 2023.

NOTE 8 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	2024	2023
Production stockée	(226)	(104)
Production immobilisée	321	408
Subventions d'exploitation	26	13
Transferts de charges d'exploitation	0	29
Autres produits	1 355	442
Autres produits d'exploitation	1 476	787

La production immobilisée qui correspond à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par la Société diminue de 21% entre les deux exercices ; cette évolution s'explique par des projets de R&D moins

Le poste « *Autres produits* » augmente très significativement car il intègre la totalité de la plus-value résiduelle réalisée sur la cession du site de Barentin, soit 1 296 K€ contre 246 K€ reconnue au titre de l'exercice 2023. En effet, le bail ayant été résilié par anticipation au 31 octobre 2024, le maintien du produit constaté d'avance dans les comptes de la Société n'était plus justifié et a été intégralement repris sur l'exercice 2024.

NOTE 9 – Autres charges d'exploitation

Le montant du poste « *Autres charges d'exploitation* » diminue fortement entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 passant de 281 K€ à 64 K€. Pour rappel, en 2023, ce montant intégrait une perte sur créances irrécouvrables de 201 K€ dont 185 K€ relatives à la filiale Lucibel Suisse, liquidée en février 2023. Sur 2024, il intègre notamment une provision de 30 K€ pour les jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

NOTE 10 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

En K€	2024	2023
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	444	375
Dotations aux dépréciation des immobilisations incorporelles	310	-
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	451	1 556
Dotations aux provisions pour risques et charges	77	63
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 282	1 994
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(1 515)	(1 670)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(76)	(47)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(1 591)	(1 717)
Total net	(310)	277

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » est constitué d'amortissements des frais de R&D. La hausse enregistrée entre les deux exercices s'explique par l'augmentation du nombre de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan au cours des derniers exercices et que la Société amortit en moyenne sur 3 ans à compter de leur date d'activation.

Le montant inscrit en « *Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles* » correspond à la dépréciation du fonds de commerce de Confidence : en effet, compte tenu des perspectives commerciales de cette activité et des résultats du test de dépréciation ainsi que de la dégradation des relations avec le sous-traitant en charge de produire les produits de cette gamme, la société a décidé d'enregistrer la dépréciation complète du fonds de commerce.

La reprise de provisions sur actifs circulants augmente de manière très significative : une partie de cette reprise couvre la valeur des composants et produits finis mis au rebut dans le cadre du plan de restructuration.

NOTE 11 - Résultat financier

En K€	2024	2023
Gains de change	-	-
Reprise de provisions	24	64
Revenus des titres de participation	1 407	-
Intérêts des comptes courants	39	-
Produits des immobilisations financières	-	14
Autres produits financiers	0	0
Produits financiers	1 471	79
Pertes de change	-	-
Dotations financières aux provisions	-	(106)
Perte sur compte courant	-	(14)
Pertes sur créances liées à des participations	(1 163)	-
Intérêts et autres charges financières	(68)	(78)
Charges financières	(1 231)	(198)
Résultat financier	240	(120)

Le poste « Revenus des titres de participation » correspond à une remontée de dividendes de 1 407 K€ de la filiale Procédés Hallier.

Le poste « Pertes sur créances liées à des participations » correspond à l'abandon de comptes courant de Lucibelle Paris, filiale de la Société.

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 30 K€, des intérêts d'emprunts à hauteur de 38 K€.

NOTE 12 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

En K€	2024	2023
Produit/(Perte) sur cession	1	5
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	(1)
Charges exceptionnelles	(722)	(1 053)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	45
Produits exceptionnels	2	7
(Dot.) / Rep. provisions	(282)	935
Total	(1 002)	(62)

Sur l'exercice 2024, la perte exceptionnelle de 1 002 K€ intègre notamment les éléments suivants :

- des charges exceptionnelles liées au plan de restructuration mis en œuvre à compter du dernier trimestre 2024 à hauteur de 480 K€ ;
- des dotations aux provisions exceptionnelles à hauteur de 447 K€ dont une partie a été compensée par des reprises (168 K€). Ces dotations couvrent :
 - des dossiers contentieux en cours à hauteur de 76 K€ ;
 - le montant des Crédits Impôt Recherche des exercices 2021 et 2023 (évalués respectivement à 97 K€ et 101 K€), l'expert du ministère de la Recherche en charge de l'examen des dossiers ayant émis des réserves sur la recevabilité de ceux-ci. Par prudence, la Société a décidé de provisionner ces montants jusqu'à l'avis définitif de l'administration fiscale. Dans la continuité de cette approche prudentielle, la Société a également décidé de provisionner le montant du Crédit Impôt Recherche de 2024 à hauteur de 85 K€ ;
 - le solde des frais engagés pour mener le plan de restructuration (89 K€).

Les reprises concernent un dossier contentieux prudhommal soldé sur l'exercice.

- la valeur nette comptable des titres de Citéclaire (24 K€), filiale détenue à 20% par la Société et qui a été liquidée ;
- la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles cédées au sous-traitant reprenant la fabrication des produits cosmétiques à hauteur de 63 K€ ;
- la valeur nette comptable de projets de R&D inscrits à l'actif du bilan et abandonnés en cours d'exercice à hauteur de 130 K€ ;
- des frais de majoration liées à des report de paiement de dettes fiscales et sociales à hauteur de 26 K€.

NOTE 13 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	2024	2023
Impôt sur les sociétés	335	244
Crédit d'impôt	85	17
Impôts sur les bénéfices	421	262

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 52 817 K€ dont 38 190 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2024 en produits d'impôts les économies d'impôt générées par ses filiales Lucibelle Paris et Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale, respectivement pour 184 K€ et 151 K€ et un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 85 K€, lequel a été intégralement provisionné comme mentionné dans la note 12 sur le résultat exceptionnel.

Compte tenu de ces éléments, le montant de l'impôt sur l'exercice 2024 est un crédit de 421 K€.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 874 K€. Elles correspondent aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la Société a décidé d'enregistrer la dépréciation totale du fonds de commerce de Confidence, société rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. Cette décision fait suite au test de dépréciation réalisé conformément aux règles comptables. Elle s'explique notamment par la modification des relations avec le sous-traitant chargé de fabriquer les produits de la gamme Confidence et surtout, par la dégradation des perspectives de vente, dans un contexte du marché de l'immobilier de bureaux de plus en plus tendu.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2023	2 473	339	311	3 123
Acquisitions	872	3		874
Sorties/reclassements	(657)			(657)
Valeur Brute au 31 décembre 2024	2 687	342	311	3 340
Amortissements au 31 décembre 2023	(1 445)	(338)	(1)	(1 784)
Dotations	(392)	(1)	(310)	(703)
Reprises	49			49
Amortissements au 31 décembre 2024	(1 788)	(339)	(311)	(2 438)
Valeur nette au 31 décembre 2023	1 028	1	310	1 339
Valeur nette au 31 décembre 2024	900	2	-	902

NOTE 15 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Matériel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2023	0	497	216	63	92	69	0	937
Acquisitions		1			10			11
Sorties / reclassements			(215)	(22)				(238)
Valeur Brute au 31 déc. 2024	0	497	0	40	103	69	0	710
Amortissements au 31 déc. 2023	-	(425)	(136)	(60)	(88)	(67)	-	(776)
Dotations		(24)	(18)	(1)	(6)	(2)		(50)
Reprises			153	22				175
Amortissements au 31 déc. 2024	-	(449)	(0)	(39)	(94)	(69)	-	(651)
Valeur nette au 31 déc. 2023	0	72	80	2	5	2	0	161
Valeur nette au 31 déc. 2024	0	48	0	1	9	0	0	59

NOTE 16 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2023	12 661	4 098	159	16 918
Acquisitions			34	34
Sorties	(24)		(9)	(34)
Valeur Brute au 31 décembre 2024	12 636	4 098	184	16 918
Dépréciations au 31 décembre 2023	(6 127)	(4 098)	(4)	(10 229)
Dotations				-
Reprises	24			24
Dépréciations au 31 décembre 2024	(6 103)	(4 098)	(4)	(10 204)
Valeur nette au 31 décembre 2023	6 533	-	156	6 689
Valeur nette au 31 décembre 2024	6 533	-	180	6 713

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des titres de participation s'établit à 6 533 K€ et la valeur nette des créances rattachées à des participations est nulle.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2024, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 148 K€ et des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 17 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	1 353	3 529
Dépréciations cumulées.	(409)	(1 507)
Valeur nette	944	2 022

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2024 s'établit à 944 K€ contre 2 022 K€ au 31 décembre 2023. Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la Société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

La baisse de la valeur des stocks est en grande partie liée au plan de restructuration qui a conduit la Société à mettre au rebut une partie de ses stocks devenus obsolètes. Par ailleurs, dans le cadre du recentrage de ses activités, la Société a décidé de réduire sa gamme de produits ce qui l'a conduit à rationaliser le stock de composants disponibles pour la fabrication et à limiter les achats de produits finis auprès de fournisseurs tiers.

NOTE 18 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	3 082	2 291
Dépréciations cumulées.	(2 171)	(2 137)
Valeur nette	911	154

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2024 a augmenté de façon significative par rapport à la situation au 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la facturation de projets très significatifs en fin d'année.

Le montant des dépréciations des créances commerciales a légèrement augmenté entre les deux exercices, à 2 171 K€ à fin 2024 contre 2 137 K€ fin 2023.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, pour les créances domestiques, la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage classique. Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 311 K€ contre 534 K€ à fin décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 19 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et organismes sociaux	4	7
Etat –Crédit de TVA.	-	-
Etat – TVA	450	208
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	479	458
Fournisseurs débiteurs Groupe	-	-
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	63	61
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	-	5
Débiteurs divers	310	204
Comptes courants Groupe	2 705	3 094
Dépréciations cumulées.	(219)	(216)
Total autres créances	3 791	3 822

Au 31 décembre 2024, le poste « *Etat – TVA* » progresse de manière significative du fait :

- de l'augmentation des factures non parvenues entraînant une hausse de la TVA à déduire sur ces factures (106 K€ à fin 2024 contre 19 K€ à fin 2023)
- de l'augmentation de factures comportant une TVA déductible sur encaissement par rapport à 2023 (TVA déductible sur encaissement de 263 K€ à fin 2024 contre 181 K€ à fin 2023).

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 479 K€ au 31 décembre 2024 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale, aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€), 2023 (101 K€) et 2024 (86 K€);

Le poste « *Débiteurs divers* » inclut notamment les avoirs de fournisseurs non parvenus ou le montant des comptes fournisseurs présentant des soldes débiteurs engendrés par le paiement de factures proforma.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (63 K€).

NOTE 20 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2024, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 21 - Capitaux propres

21.1. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4 671 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 24 814 041 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2024, 4,87 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

21.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2023, 13 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2020 à 2023 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 4 034 000 BSPCE ont été attribués, 672 500 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques. Sur l'exercice 2024, aucun plan n'a été mis en place, la Société ayant plus de 15 ans.

Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
Solde au 31 décembre 2023	3 649 000	0,79
Attribués		
Exercés		
Annulés	(287 500)	0,86
Solde au 31 décembre 2024	3 361 500	0,79

Au 31 décembre 2024, 2 499 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,74 € à 0,97 € suivant les attributions.

21.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

21.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 580 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, 40 000 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 272 000 AGA ont été définitivement acquises en juin 2024 ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, dont 28 000 ont été annulées en raison du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition. Les 56 000 AGA restantes sont en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2022	695 250
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
Solde au 31 décembre 2023	376 000
Attribuées	
Acquises	(272 000)
Annulées	(48 000)
Solde au 31 décembre 2024	56 000

NOTE 22 - Autres fonds propres

Au 31 décembre 2024, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	102	215	0	317

Au cours de l'exercice 2024, la Société a négocié avec la région Normandie afin d'obtenir un moratoire sur le remboursement des avances consenties par la région. Elle a obtenu un différé de 20 mois à compter d'octobre 2024 portant sur 215 K€ et est en cours de négociation pour rééchelonner la dette résiduelle non couverte par ce moratoire (102 K€ positionnés en dettes court terme).

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Provision pour risque produit	122	77		(48)	151
Autres provisions pour risques	371	448	(196)		622
Total provisions	493	525	(196)	(48)	774
En exploitation	136	77	(76)		137
En financier					-
En exceptionnel	357	448	(168)		637

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctives à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations.

Ces provisions portent :

- sur des litiges clients à hauteur de 140 K€
- sur le montant des crédits d'impôt recherche (CIR) des exercices 2021 et 2023 dont les dossiers font l'objet d'un examen approfondi par un expert du ministère de la recherche et qui pourraient être remis en cause. Par prudence, la Société a également décidé de constituer une provision sur le montant du CIR 2024, l'administration fiscale étant de plus en plus exigeante sur l'appréciation des dossiers déposés. La provision pour ces trois dossiers s'élève à 283 K€ ;
- sur une partie des montants des crédits d'impôt recherche des exercices 2014 et 2015 pour lesquelles l'administration fiscale avait signifié un refus mais dont le remboursement n'a jamais été appelé (montant provisionné de 82 K€) ;
- sur les frais restant à engager dans le cadre du plan de restructuration décidé fin 2024 à hauteur de 89 K€ ;
- sur le solde d'un dossier contentieux à hauteur de 29 K€.

NOTE 24 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2024, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée initiale	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
COFACE	Assurance export	74	janv.-14	mars-20	73			73
Banque Populaire d'Alsace	60 mois + 6 mois de report (*) + différé de 8 mois	700	déc.-19	janv.-26	83	12		95
CIC PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	500	juin-20	janv.-28	0	210		210
Caisse d'épargne PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	501	juin-20	janv.-28	0	211		211
Crédit Agricole PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	648	déc.-21	août-29	0	528		528
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	500	juil.-21	mars-29	0	357		357
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	602	juil.-20	mars-28	0	278		278
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans + différé de 20 mois	371	mars-21	nov.-28	0	233		233
Intérêts courus					18			18
TOTAL		3 122			174	1 829	0	2 003

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

(**) Prêt Garanti par l'Etat

Au cours de l'exercice 2024, la Société a négocié avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un moratoire sur le paiement de ses échéances bancaires : elle a obtenu un différé de 20 mois pour l'ensemble des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et un différé de 8 mois pour un emprunt dont l'échéance initiale de remboursement était fixée au mois de mai 2025.

La mise en place de ce moratoire a entraîné une majoration des taux d'intérêt des PGE dont le taux d'intérêt sur le capital restant dû s'établit désormais entre 2,7 et 3,7% par an suivant les établissements bancaires. Des frais de restructuration des prêts ont également été provisionnés dans les comptes 2024.

NOTE 25 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure notamment le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales ainsi que les dépôts et cautionnements reçus. A fin décembre 2024, il s'élève à 3 027 K€ contre 3 368 K€ au 31 décembre 2023.

NOTE 26 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs, quasiment stables entre les deux exercices ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs.	1 751	1 675
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	837	199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 589	1 874

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par des achats effectués en fin d'année pour couvrir des commandes importantes sur le 1^{er} trimestre 2025.

NOTE 27 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	483	460
Dettes fiscales	163	74
Dettes fiscales et sociales reportées	418	
Dettes fiscales et sociales	1 064	534

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2024 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2025.

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2025.

Le poste « *Dettes fiscales et sociales reportées* » correspond au montant des dettes fiscales et sociales pour lesquelles la Société a obtenu un accord pour rembourser les dettes constituées sur l'exercice 2024 sur 24 mois à compter de décembre 2024, à raison de 18 K€ par mois.

NOTE 28 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	626	96
Créditeurs divers	3	3
Produits constatés d'avance	420	1 353
Autres dettes	1 049	1 453

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Jusqu'en 2023, le poste « *Produits constatés d'avance* » comprenait essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin, qui était reconnue à hauteur de 246 K€ chaque année. Ce mécanisme devait s'appliquer jusqu'à la fin du bail ferme de 10 ans pris par la Société au moment de la vente du site.

Le bail du site de Barentin ayant été résilié d'un commun accord entre la Société et le bailleur le 31 octobre 2024, la plus-value résiduelle inscrite dans les comptes au 31 décembre 2023 a pu être intégralement reconnue sur l'exercice 2024, soit un produit d'exploitation de 1 296 K€.

Le montant figurant dans les « *Produits constatés d'avance* » au 31 décembre 2024 correspond à la facturation de prestations d'ingénierie dont les livrables définitifs ne seront transmis aux clients que sur l'exercice 2025.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 29 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2024, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2023. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

29.1 Engagements de location

Courant 2024, le bail du site de Barentin a été résilié. La Société n'a donc plus d'engagement de loyer au titre de ce bail. Elle a pris de nouveaux locaux au Houlme dans le cadre d'un bail commercial avec faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale. Au 31 décembre 2024, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 143 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 60 mois. Les redevances versées en 2024 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 81 K€, y compris les loyers des véhicules refacturés aux autres entités du Groupe.

29.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace initialement au profit de Lorenz Light Technic, la Société avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2024, il reste 95 K€ à rembourser sur cet emprunt.

29.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2024 d'une garantie représentant 90% du montant restant dû soit un total de 1 636 K€.

Au 31 décembre 2024, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 30 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 17 février 2025, la Société a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) selon les modalités précisées dans la note « Financement et continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre Généralités de l'annexe. Chaque action détenue donnait droit à un DPS, 7 DPS permettant de souscrire trois actions nouvelles au prix de 0,10 €. Cette opération a entraîné la création de 8 501 082 actions nouvelles et a permis de lever environ 850 K€ bruts qui serviront à financer les développements de ses deux verticales, lumière cosmétique et Lumière scénographique.

Par ailleurs, en février 2025, la Société est parvenue à conclure un accord avec le propriétaire du site de Barentin pour sortir de manière anticipée et sans indemnité du bail consenti initialement pour une durée ferme de 10 ans à compter d'avril 2019.

NOTE 31 - Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2023 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2022.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux administrateurs indépendants du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2025 validant les comptes 2024.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 235 K€ en 2024 contre 275 K€ en 2023.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

31.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Le tableau ci-dessous ne présente que les transactions résultant d'une convention règlementée, les autres transactions avec les parties liées ayant été conclues aux conditions normales de marché.

31/12/2024 - En K€, net	Société actionnaire (Etoile Finance)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Charges imputées sur la prime d'émission	(60)

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 84 K€ au titre de leur mission.

NOTE 33 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

33.1 Créances

31/12/2024 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 098	4 098	
Prêts	36		36
Autres immobilisations financières	148	135	13
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 213	2 213	
Autres créances clients	869	869	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	928	766	162
Groupe et associés	2 705	2 705	
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	-		
Débiteurs divers	373	373	
Charges constatées d'avance	50	50	
TOTAUX	11 424	11 213	211

33.2 Dettes

31/12/2024 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 003	174	1 828	
Avances conditionnées	317	102	215	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 589	2 589		
Personnel et comptes rattachés	229	229		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	672	672		
Etat et autres collectivités publiques	163	163		
Groupe et associés	2 994	2 994		
Autres dettes	629	629		
Produits constatés d'avance	420	420		
TOTAUX	10 015	7 972	2 043	-

NOTE 34 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-		-			-	Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil
Cordel	K€ 120	(4 420)	100%	4 205	-		-				Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation
Lucibel Asia (Chine HK)	KHKS			50							Chiffres de l'exercice 2017 Société en sommeil
Procédés Hallier	K€ 18	486	100%	6 533	6 533	(629)	-	2 544	446		Chiffres de l'exercice 2024
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(286)	80%	73	-	11	-	3	(33)		Chiffres de l'exercice 2021 Société en cours de liquidation
Lucibelle Paris	K€ 100	117	100%	1 018	-		-	1 709	703		Chiffres de l'exercice 2024
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(386)	49,8%	249	-	117	-	0	(1)		Chiffres de l'exercice 2024 Au 31 décembre 2024 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 117
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 588)	40%	8	-	29	-	296	13		Chiffres de l'exercice 2021

(i) Y compris résultat de l'exercice / (ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

01

**RAPPORT SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS 2024**

02

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS 2024**

03

**RAPPORT SPÉCIAL SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



LUCIBEL

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

18 rue Henri Rivière BP

4027 76021 Rouen Cedex

LUCIBEL

société anonyme

165 rue du Général de Gaulle

76770 LE HOULME

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LUCIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Votre groupe estime la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites dans les paragraphes « Jugement et recours à des estimations », « Regroupements d'entreprises » et « Immobilisations incorporelles » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur recouvrable de ces actifs ainsi que les hypothèses et estimations retenues, et l'information fournie dans les notes 17 et 18 de l'annexe des comptes consolidés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le 30 juin 2025 à Neuilly-sur-Seine et Rouen

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte

Uriell
JEHANNO

Signature numérique
de Uriell JEHANNO
Date : 2025.06.30
20:02:26 +02'00'

Uriell Jehanno Marrière



LUCIBEL

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

18 rue Henri Rivière BP

4027 76021 Rouen Cedex

LUCIBEL

société anonyme

165 rue du Général de Gaulle

76770 LE HOULME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUCIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note « Généralités » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les méthodes retenues pour l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées figurent dans le paragraphe 1.4 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels et l'application qui en résulte est détaillée dans la note 16 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches et les hypothèses retenues par la société au regard notamment des décisions prises par la direction et de ses plans d'actions et à réaliser des tests sur les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture tel que prévu par cet article.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



LUCIBEL

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

18 rue Henri Rivière BP

4027 76021 Rouen Cedex

LUCIBEL

société anonyme
165 rue du Général de Gaulle
76770 LE HOULME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale mixte en date du 30 juillet 2025

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention avec la société Etoile Finance

Mandataire concerné

Monsieur Frédéric Granotier, Président Directeur Général de LUCIBEL SA et Gérant d'Etoile Finance.

Nature et objet

Fourniture de prestations d'accompagnement dans la recherche de nouveaux investisseurs aux fins d'une levée de fonds en mai 2024, par la société Etoile Finance, société détenant 4,61% du capital de la Société au 31 décembre 2024.

Modalités et réexamen par le conseil d'administration

Lors de sa séance du 5 avril 2024, le Conseil d'administration a mandaté la société Etoile Finance, qui possède une expertise en levée de fonds, pour la recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre de l'augmentation de capital que la Société envisageait de mener.

Etoile Finance est parvenue à réunir 3 investisseurs qui ont permis de mener l'opération à son terme. Les modalités de rémunération de cette mission prévoyaient le versement d'une rémunération correspondant à 5% du montant de l'augmentation de capital, plafonnée à 60.000 € (soixante mille euros) hors taxes.

Dans le cadre de cette mission, le montant total hors taxes des prestations de la société Etoile Finance imputé sur la prime d'émission sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 60 000 € hors taxes.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Convention avec la société Lucibelle Paris

Dirigeant Concerné :

Frédéric Granotier, Président Directeur Général de Lucibel SA et Directeur Général de Lucibelle Paris

Nature et objet

Convention d'abandon de compte courant

Modalités

Le Conseil d'administration de la Société, réuni en date du 12 décembre 2024, a décidé de procéder à l'abandon du compte courant de la Société Lucibel SA au profit de la Société Lucibelle Paris.

Le Conseil a donné son accord pour cet abandon pur et simple à hauteur de 1 162 803,32 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le motif retenu par le Conseil d'administration, justifiant de l'intérêt de cette opération, est la reconstitution des capitaux propres de la Société Lucibelle Paris.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le 30 juin 2025 à Neuilly-Sur-Seine et Rouen

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

Christophe Bonte

Uriell Jehanno Marrière